



Synthèse du Colloque Inter-CCEE 14-15-16 novembre 2010



Colloque inter-CCEE 2010 **LA PLACE DES OUTRE-MER DANS** **LE SPORT FRANCAIS**

Au domaine des Pierres à Pierrefonds



Remerciements

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) adresse ses remerciements à tous ceux qui ont contribué à la préparation et à l'organisation du colloque inter-CCEE « La place des Outre-mer dans le sport français » et en particulier au CROMS notamment pour sa contribution en matière d'animation des ateliers et son financement.

Le Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement remercie aussi le Ministère de l'Outre-mer pour son implication dans la réussite de ce colloque.

Aux délégations des CCEE de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Mayotte, aux intervenants nationaux et locaux, aux acteurs du monde sportif, aux institutionnels et autres partenaires qui ont enrichi la réflexion par leurs contributions et témoignages, fait part de leurs propositions, le CCEE les remercie également vivement.

Ses remerciements vont enfin à tous ceux qui par leur présence et leur participation ont fait de ce colloque un moment convivial et utile.

SOMMAIRE

I - PRÉSENTATION DU COLLOQUE	p. 4
II – PRÉAMBULE	p. 7
III – OUVERTURE OFFICIELLE DU COLLOQUE Inauguration du colloque : synthèse des discours des officiels	p. 9
IV – SYNTHÈSE DES ATELIERS	
Sports de nature et de tourisme	p. 14
Conférence sur les trails, les sports d'endurance et les sports de loisirs	p. 21
Sport et identité	p. 25
Sport et économie	p. 27
Présentation de la base de données Wikisport	p. 33
Sport et santé	p. 35
Restitution des Assises territoriales du sport et du développement durable	p. 38
Sport de haut niveau	p. 41
Sport scolaire du 1er degré en Outre-mer	p. 44
V – CONCLUSION	
Vision 2030	p. 46
Propositions du colloque	p. 48
Discours de clôture	p. 52
VI – ANNEXES	
Contenu des échanges de la session inter-CCEE	p. 54
Liste des personnalités rencontrées lors de la préparation du colloque	p. 58
Listes des fédérations et des comités/ligues ayant répondu au questionnaire du CCEE	p. 59
Composition des groupes de travail	p. 60
Liste des intervenants au colloque	p. 61
Liste des participants au colloque	p. 63
Documentation remise par les intervenants	p. 67
Glossaire des sigles	p. 68
Liste des publications du CCEE de La Réunion	p. 69
Clé usb : contenu	p. 71

I – PRÉSENTATION DU COLLOQUE

➔ Le colloque : une initiative inter-CCEE

Force de propositions, les Conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de La Réunion en leur qualité de conseils consultatifs auprès de la collectivité régionale et/ou départementale de leur territoire, se sont toujours attachés, en complément des saisines légales qui leur incombent, à initier et accompagner des réflexions concernant les thèmes liés au quotidien de leurs ressortissants : culture, éducation, environnement, tourisme, sport, etc.

En matière de sport, grands pourvoyeurs de médailles pour la France, les sportifs domiens font-ils pour autant l'objet vis-à-vis des instances régulatrices, d'une reconnaissance à la hauteur de leur dévouement et de leurs sacrifices ainsi que d'une prise en compte objective des difficultés spécifiques auxquelles ils sont confrontés ?

C'est dans ce cadre et suite à la présentation d'un atelier sur la place du sport réunionnais dans le sport français à l'occasion du colloque inter-CCEE de Guadeloupe en 2006, « Regards croisés sur 60 ans de départementalisation », qu'il a été envisagé, d'un commun accord, l'organisation à La Réunion d'un colloque inter-CCEE sur le thème de « La place des Outre-mer dans le sport français ».

Afin de pouvoir élaborer sa contribution à cet événement, le CCEE de La Réunion a entrepris un travail approfondi de collecte de données au niveau local. Cette démarche avait pour but :

✓ d'étudier les orientations des politiques publiques en matière de sport, de réaliser un état des lieux de la pratique sportive ;

✓ d'analyser les forces et faiblesses des acteurs du sport et de mettre en évidence l'apport que représente La Réunion dans le sport français.

Ce travail a débouché sur la constitution d'une base de données permettant d'évaluer la place du sport réunionnais dans le sport français. L'intérêt de la démarche réside également dans la possibilité de transmettre aux CCEE partenaires cet outil de recueil de données. Le but était de constituer des bases spécifiques à chaque territoire et de permettre un travail d'analyse globale et d'approche croisée lors de la session inter-CCEE le dimanche 14 novembre 2010.

Roger Ramchetty, président du CCEE ouvre la séance inaugurale en présence des officiels.



➔ **L'objectif : avancer des propositions en matière de politique sportive à destination des instances nationales, régionales et locales.**

L'objectif de ce colloque réside donc dans l'élaboration de propositions en matière de politique sportive. Celles-ci sont destinées à être relayées au niveau des instances nationales, régionales et locales, afin de permettre la définition de mesures communes et différenciées pour la prise en compte du sport en Outre-mer. L'élaboration de la politique sportive nationale se doit de tenir compte de l'apport des sportifs d'Outre-mer aux exploits sportifs français et à ce titre, tenir compte des spécificités de chaque territoire afin de susciter des vocations, d'encourager les motivations existantes et de soutenir les initiatives régionales.

Les propositions du colloque seront mises en exergue par le biais d'une typographie spécifique.

➔ **Une co-organisation avec le Comité régional des offices municipaux du sport et le Comité régional olympique sportif de La Réunion.**

Ce colloque ne se limite pas aux seuls organismes constituant le public du CCEE. Les différents CCEE ont exprimé l'envie, le désir et la volonté d'associer à cette réflexion l'ensemble des acteurs sportifs locaux. Cet événement a permis, par le biais du partenariat établi avec le CROMS et le CROS de La Réunion, la participation d'un large public dans toutes ses composantes.

Cette volonté se retrouve également dans le choix des thématiques et des ateliers dont la finalité ne résidera pas exclusivement dans la formulation de propositions en matière de politique sportive mais tout simplement dans des échanges et des partages d'expériences sur une problématique donnée.

➔ **Le prolongement de la dynamique liée aux Assises régionales du sport et du développement durable**

Les Assises régionales du sport et du développement durable pourraient trouver, à travers ce colloque, un prolongement par des réflexions complétées et des propositions enrichies. Le large panel d'acteurs présents (CROS, CROMS, fédérations, ligues et comités, collectivités, institutions, CCEE d'Outre-mer...) contribuerait également au relais et à une appropriation par un plus large public, des travaux réalisés lors de ces Assises.

➔ **Déroulement et calendrier**

Le colloque inter-CCEE s'est déroulé les 14, 15 et 16 novembre 2010 au Domaine des Pierres à Pierrefonds, Ile de La Réunion. Il s'est articulé en deux temps forts :

- une session inter-CCEE le dimanche 14 novembre consacrée à l'analyse croisée du travail effectué par chaque territoire sur la base de données et à la formulation de propositions ;
- une session ouverte au grand public et aux acteurs sportifs locaux les 15 et 16 novembre 2010 avec, en ouverture, l'inauguration du colloque par le biais des discours officiels, suivie des ateliers visant à faire remonter des propositions à la fois des intervenants et des invités.

➔ Thématiques des ateliers, conférence

1/ Sports de nature et tourisme

- L'état des sports de nature dans les territoires
- Une vision nationale, les sports de nature, quel regard porté ?
- Les problématiques d'aménagement

2/ Conférence : trails et sports d'endurance, sports de loisirs

3/ Sport et identité

- L'état des sports identitaires dans les régions d'Outre-mer
- Quelle(s) reconnaissance(s) institutionnelle(s) des pratiques sportives identitaires ?

4/ Sport et économie

- Le poids économique de la pratique sportive dans les régions d'Outre-mer
- Le mécénat culturel et sportif
- Les problématiques des déplacements aériens et des sportifs

5/ Présentation de la base de données Wikisport

6/ Sport et santé

- L'état de la pratique sportive de loisirs et de santé dans les régions d'Outre-mer
- Les différentes visions en matière de sport, santé et nutrition

7/ Restitution des Assises territoriales et du développement durable

5/ Le sport de haut niveau

- L'état du sport de haut niveau dans les régions d'Outre-mer
- La présentation du sport scolaire du premier degré en Outre-mer

Séance de travail inter-CCEE



II – PRÉAMBULE

Avant l'ouverture du colloque inter-CCEE, l'ensemble des Conseils se sont retrouvés en séance plénière le dimanche 14 novembre 2010.

Au cours de cette séance qui s'est déroulée en trois temps, les conseillers notamment ceux des Antilles-Guyane et de Mayotte ont tout d'abord pris connaissance de la présentation globale du colloque : son organisation, son programme, les intervenants et leurs apports sur les différentes thématiques.

Ensuite, les différents CCEE ont pu échanger sur leur propre fonctionnement, leur renouvellement et la conférence permanente de 2011. N'étant pas en lien direct avec la thématique du colloque, mais s'inscrivant toutefois dans son organisation, les contenus de ces échanges sont proposés en annexe 1 de la présente synthèse.

Enfin, en avant-première du colloque, une présentation de la base de données « Wikisport » à travers deux applications territoriales, celles de la Martinique et de La Réunion, a été faite aux conseillers.

Intervention de Jean Yves LANGLOIS vice-président du CCEE de La Réunion



➔ La base de données « Wikisport », deux applications : La Réunion et la Martinique

Cécile NERE MARPIGA, consultante pour le CCEE Réunion présente la base de données « Wikisport » Réunion. C'est un outil qui permet des études sur le milieu sportif. La base de données comprend un certain nombre d'items dont seulement quatre ont été retenus : l'historique du sport, le sport de haut niveau, les équipements sportifs, et les financements du sport. Les autres items qui existent dans la base de données ne font pas encore l'objet d'un traitement et d'une analyse identiques aux quatre autres préalablement cités.

Cette base de données peut et doit aider à réfléchir sur les futures politiques sportives dans les sociétés. Dans la perspective de faire vivre cette base de données, il faut que sa mise à jour puisse se faire annuellement avec une fréquence régulière. Pour cela, un travail de mise en réseau des partenaires et des acteurs du monde sportif sera à mettre en place.

Cette présentation a été suivie d'un tour des territoires avec la thématique du sport en Martinique : son développement et ses spécificités. Le CCEE de Martinique rappelait que leur démarche s'inscrivait dans une étude sur le sport avec le soutien du Conseil régional de la Martinique. Celle-ci empruntait à « Wikisport » Réunion l'architecture de sa base de données.

Ces interventions feront l'objet d'une présentation aux invités du colloque pendant ces deux jours.

→ Ces deux séances de travail ont ainsi permis de relever quelques pistes de réflexion .
Celles-ci portaient sur :

- les retombées économiques pour les territoires d'Outre-mer ;
- la notion de haut niveau pour des pratiques sportives identitaires des DOM par rapport à la pratique fédérale d'un sport ;
- la possibilité de créer un observatoire opérationnel du sport à La Réunion présenté comme une plate-forme de consolidation étendue à tout l'Outre-mer ;
- le portage du projet de création d'une telle structure (sa structure juridique, son fonctionnement, etc.) ;
- la mise en exergue de la nécessité d'une collaboration des acteurs du monde sportif, publics et privés, afin de générer une politique effective du sport ;
- la promotion et la reconnaissance institutionnelle des sports « identitaires » au niveau des moyens en termes de formations, de diplômes, d'emplois et d'équipements ;
- le rattrapage et le développement des équipements sportifs en Outre-mer ;
- la prise en compte et l'encouragement des relations des sportifs dans leur région respective ;
- la gestion du départ des sportifs d'Outre-mer vers la métropole ou l'International tout en continuant à assurer la relève sur les territoires respectifs ;
- la prise en compte des réalités régionales dans le développement d'une politique sportive sur les territoires d'Outre-mer. « Wikisport » ainsi que l'étude de la Martinique peuvent aider dans la démarche ;
- le développement d'événements d'envergure nationale et internationale sur les territoires respectifs et ce dans l'objectif d'inciter les jeunes à s'inscrire dans une démarche de haut niveau.

→ Échanges et propositions

Il est rappelé que chaque territoire a suffisamment d'expérience afin que des propositions soient formulées mettant en évidence un projet commun des départements d'Outre-mer, et en même temps leurs différences.

De ce colloque, il faudra remonter des propositions qui viennent des invités et des participants au colloque.

Après l'intervention de Mme Cécile NERE MARPIGA, la proposition d'un observatoire du sport à La Réunion apparaît comme une idée qui devrait être partagée par l'ensemble des régions et faire partie des objectifs à atteindre pour aller vers un pôle d'observation du sport Outre-mer. Il serait intéressant effectivement que cet observatoire puisse comprendre : l'Etat, la Région, le Département, le CROS, le CROMS, les Conseils consultatifs, et un certain nombre de personnes qualifiées de façon à avoir une représentation générale du monde sportif mais également de la société civile.

Présentation de la base de données «Wikisport» par Cécile MARPIGA, consultante



III – OUVERTURE OFFICIELLE DU COLLOQUE

INAUGURATION DU COLLOQUE LE 15 NOVEMBRE 2010 : SYNTHÈSE DES DISCOURS DES OFFICIELS

Les synthèses suivantes ont été réalisées à partir de la retranscription de l'enregistrement audio de la séance. L'intégralité de ces discours est disponible sur la version numérique de ces actes.

➔ M. Roger RAMCHETTY, Président du CCEE Réunion

Roger RAMCHETTY adresse les salutations et les remerciements d'usage pour leur participation à ce colloque, à l'ensemble des personnalités et institutions présentes ou représentées : le Préfet, le Président du Conseil régional, la Présidente du Conseil général, le Maire de Saint-Pierre, les Présidents des CCEE de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte, les intervenants de l'Hexagone ainsi que tous les participants présents.

Il souligne la présence dans la salle du Sous-préfet de Saint-Pierre, du Sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse ainsi que celle de Robert ARDON, personnalité connue du monde sportif local.

Il effectue par ailleurs un rapide rappel du rôle du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement en précisant qu'il est avant tout un conseil consultatif placé prioritairement auprès du Conseil régional et créé dans le cadre de la loi de décentralisation. Son rôle premier est de donner un avis au nom de la société civile.

Il rappelle également la pertinence du choix du thème du sport pour ce colloque dans la mesure où le sport fait partie des compétences du conseil et également de la culture au sens anthropologique du terme, des rapports humains, des rapports sociaux.

Roger RAMCHETTY indique que le choix du thème a été défini il y a quelques années dans le cadre d'une étude sur le sport réunionnais « la place du sport réunionnais dans le sport français ». Il évoque également le choix concerté entre les cinq CCEE d'organiser ce colloque à La Réunion.

Il liste brièvement les sujets à l'ordre du jour de ce colloque : la part que nous représentons dans le sport français, les sports nouveaux, les infrastructures sportives, le financement public/privé en précisant qu'il ne s'agira peut-être pas de trouver des réponses définitives à tous les sujets, mais tout au moins des éléments de réponses au cours de ces deux journées afin de les faire entendre auprès des décideurs, que ce soit sur le plan local ou national. Il indique que les propositions qui vont découler doivent être cohérentes et profitables à l'ensemble de nos régions et départements.

Le Président évoque la mise en œuvre de ce colloque qui, au-delà de la préparation des cinq conseils, a nécessité la mise en place d'un groupe de travail interne au Conseil de la culture de La Réunion, sous la houlette de deux vice-présidents, Philippe FONTAINE et Jean-Yves LANGLOIS, ainsi que la mobilisation d'un chargé de mission Saravanan RANGARADJOU. Il souligne la mise en place également d'un comité de pilotage regroupant les institutions et des collectivités, de cinq groupes de travail sur les différents thèmes du colloque et l'intervention d'experts nationaux.

Il fait mention du partenariat avec le CROMS (Comité régional des OMS) et le CROS.

Il est précisé qu'il a été tenu compte des récentes manifestations : débats, réflexions menés dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer, avec notamment ce qui a été présenté pour le CIOM. De même une restitution des Assises du sport et du développement durable a été intégrée dans le programme du colloque.

Roger RAMCHETTY conclut son intervention en indiquant que Dominique PICARDO, membre du CCEE, donnera quelques précisions sur le déroulement de ces deux journées et fera part de son rêve sportif réunionnais à l'horizon 2030. Il signale par ailleurs la possibilité qu'auront les participants d'entendre la parole de l'invité Thierry FONDELLOT, athlète de haut niveau régional et élu de la Martinique, en témoignage.

→ M. Jean-Luc LHEMANNE, Sous-préfet de Saint-Pierre

Après les remerciements et salutations d'usage, le Sous-préfet de Saint-Pierre a exprimé sa satisfaction de participer au colloque notamment au regard de son parcours durant près de quinze ans au Ministère de la jeunesse et des sports. Il a procédé à un rappel historique concernant le point de départ de la véritable construction du sport français, en évoquant l'action de Marceau CRESPIEN, désigné par Le Général De Gaulle comme Directeur des Sports, suite à la déroute française lors des Jeux olympiques de 1960. Parallèlement au développement des CREPS dans chaque région, ce dernier a compris qu'il y avait dans la jeunesse de l'Outre-mer, un potentiel formidable qu'il fallait valoriser.

Roger BAMBUCK, Jean-Louis PRIANON, Daniel SANGOUMA, Jackson RICHARDSON, illustrent la réalité de cette représentation des jeunes domiens dans le sport français.

Sur le thème du colloque, Sports de nature et tourisme, le Sous-Préfet a rappelé que La Réunion a une chance formidable, à la fois parce qu'elle a été classée par l'UNESCO mais surtout parce qu'elle a toutes les qualités intrinsèques de ce que les australiens et les néo-zélandais appellent le « Safe country ». À savoir un pays où le niveau de vie est important, où la sécurité sociale existe, où le système médical est performant, où les routes sont sûres et où les autorités administratives locales sont fiables et efficaces. Son sentiment est que cette notion constitue la vraie chance du développement du tourisme à La Réunion.

→ M. Jean-Jacques JEREMIE, Président du CCEE de la Guadeloupe

Après les remerciements et salutations d'usage, le Président du CCEE de la Guadeloupe a exprimé sa satisfaction de participer à ce colloque, selon lui, nos territoires peuvent être fiers de briller dans plusieurs disciplines de haut niveau international, et ce depuis des décennies. Il a rappelé pour l'archipel Guadeloupéen les noms de pionniers de l'athlétisme : Maurice CARLTON, Marlène CANGUIO, Roger BAMBUCK, de même que ceux d'athlètes plus récents : Marie-Josée PEREC, Teddy RINER.

Il précise toutefois qu'au-delà de cette légitime fierté, nos territoires sont confrontés à un sérieux problème à gérer, la plupart de ces grands champions contemporains ne s'entraînant pas sur leur territoire, voire pour certains n'ayant pas débuté leur carrière sportive dans leur île. Par ailleurs, à la fin de leur carrière, la reconversion professionnelle ne se fait pas non plus dans leur pays.

Une précision a été apportée sur les deux communications que présentera la Guadeloupe, l'une portant sur les problématiques évoquées précédemment et l'autre sur la question de l'éducation populaire et celle du sport comme facteur de bien-être.

Pour conclure son intervention, il propose de faire une présentation des principales conclusions de ce colloque dans le courant du mois de février-mars 2011, lors d'une rencontre à Paris avec des représentants de la communauté sportive issus ou originaires de l'Outre-mer.

→ Mme Andrée AIMAN, 1ère Vice-présidente du CCEE de la Guyane

Après les remerciements et salutations d'usage, la Vice-présidente du CCEE a exprimé son plaisir et sa satisfaction à participer au colloque inter-CCEE organisé par La Réunion sur le thème « La place des Outre-mer dans le sport français ». Elle indique qu'en effet, le CCEE de la Guyane s'est toujours préoccupé des problématiques du sport car considérant que le sport et l'éducation doivent s'inscrire au cœur des cités et participer au même lien civique, et étant de plus de véritables lieux de mixité sociale. Le sport est un élément important de la qualité de la vie, un puissant levier pour faire progresser l'éducation, la santé, le dialogue interculturel, le développement de la paix, un vecteur de valeurs vitales et fondamentales, un capital collectif d'émotions, de passions, de volonté, de dévouement et de sentiments humains.

L'offre d'activités sportives en Guyane est croissante avec un taux de progression de 8,3% entre 2007 et 2008. Toutefois ce taux est à tempérer au regard de l'évolution démographique particulièrement importante que connaît la Guyane.

De même, selon la Vice-présidente, le développement de la pratique sportive en Guyane rencontre des freins structurels.

L'une des difficultés majeures demeure le manque d'installations relatives aux structures sportives de proximité. Une des clés dont le sportif a besoin pour nourrir ses ambitions, progresser et atteindre ses objectifs, est l'encadrement dans la formation. Et cela fait cruellement défaut.

Il a également été mentionné le handicap géographique que représente l'étendue du territoire qui ne permet pas la réalisation d'échanges compétitifs.

La Vice-présidente a évoqué la création d'un institut régional pour la formation et le haut niveau que le CCEE de la Guyane avait appelé de ses vœux. Ce projet qui sera bientôt en cours de réalisation en Guyane constitue un outil indispensable au développement du sport.

L'intervention se conclut par le souhait qu'en Guyane comme partout en Outre-mer, le sport bénéficie des mêmes conditions de développement impulsé sur tout le territoire français.

➔ M. Claude PETIT, Président du CCEE de Martinique

Après les remerciements et salutations d'usage, le Président du CCEE de Martinique tient à féliciter le CCEE de La Réunion pour le choix de ce thème « La place des Outre-mer dans le sport français » qui va bien sûr au-delà des considérations purement sportives. Il rappelle que la contribution des Outre-mer au sport français est une réalité dans la mesure où les statistiques font apparaître qu'une population, relativement faible en proportion de la population générale française, apporte beaucoup de sportifs de haut niveau. Il ajoute que cela peut être étendu à la littérature, à la peinture et à bien d'autres domaines.

Il pose toutefois la question des retombées pour les clubs sportifs ultramarins, dont sont issus la plupart de ces jeunes qui vont glorifier la France, mais également celle des retombées pour la formation des cadres, pour les infrastructures sportives, pour la forte répercussion sociale qu'a le sport, mais aussi la forte répercussion culturelle, économique des activités sportives. L'accompagnement des jeunes scolarisés qui ont des difficultés à mener de front une scolarité et en même temps une pratique sportive au plus haut niveau est également évoqué.

Il précise que sur la base de l'initiative prise dans ce domaine par La Réunion, le CCEE de la Martinique a entamé l'élaboration d'une base de données sur le sport au niveau local. Son souhait est que cela aboutisse à l'élaboration de données importantes sur l'ensemble de l'Outre-mer.

Il fait part des attentes importantes des différentes délégations, vis-à-vis de ce colloque, en termes de retombées pour leur territoire.

➔ M. Ahamadi DAROUSSI, Président du CCEE Mayotte

Après les remerciements et salutations d'usage, le Président du CCEE de Mayotte tient à signaler le particularisme de la situation de Mayotte par rapport aux autres territoires évoqués précédemment. Mayotte étant plutôt dans un élan d'émergence avec des handicaps et des potentiels, elle se situe encore loin au regard des résultats des Outre-mer, avec à ce jour aucun mahorais présent aux jeux olympiques.

Avec une population jeune, 60% de la population a moins de 20 ans, la vie sportive au niveau de Mayotte n'est pas bien structurée et ne compte pas de sports professionnels. La pratique sportive se répartit en quatre grandes catégories : le sport scolaire, le sport dans les clubs, le sport dans les entreprises et le sport pour tous.

Les équipements sont plutôt vétustes et aucun ne répond aux normes nationales et internationales. On constate également un déficit d'encadrement qualifié.

Néanmoins, il existe un potentiel. En effet, certains événements sportifs commencent à acquérir une renommée, à l'exemple du « Raid Amazone ».

Au niveau des sportifs, il y a une émergence de l'élite tournée sur le championnat national.

La jeunesse mahoraise a adhéré à une multitude de pratiques sportives mais elle s'exprime dans des conditions difficiles pour permettre une progression. Elle demande à être structurée afin de tirer les résultats vers le haut.

Le Président du CCEE Mayotte termine son intervention en indiquant que les réflexions de ce colloque seront d'une grande importance pour Mayotte, d'autant plus que des restitutions seront programmées très prochainement au niveau local.

➔ Mme Béatrice SIGISMEAU, représentante de la mairie de Saint-Pierre

Après les remerciements et salutations d'usage, la représentante de la mairie de Saint-Pierre excuse le Maire de Saint-Pierre et Président de la CIVIS, Michel FONTAINE. Elle rappelle que Saint-Pierre, à travers sa politique sportive basée sur la formation, fait le maximum pour que les sportifs soient représentés au haut niveau en citant Jackson RICHARDSON, Thierry LINCOU, Nelly RAMASSAMY ou Willy BLAIN.

Elle indique que Saint-Pierre participe aux côtés de l'Outre-mer à fournir à la France de grands champions et donc que ce colloque est le bienvenu sur le territoire.

Elle exprime le souhait qu'à travers ces deux jours il sera possible de faire remonter un maximum de propositions et ce afin de faire évoluer la situation des associations et des clubs sportifs qui vivent des difficultés.

→ M. Alain ZANEGUY, Vice-président du Conseil général

Après les remerciements et salutations d'usage, le Vice-président du Conseil général fait part de sa conviction selon laquelle cette place du sport d'Outre-mer dans le sport français est bien réelle. Plus que sur cette place, son questionnement porterait sur l'amplification de cette démarche et sur les possibilités de faire en sorte que les régions d'Outre-mer soient encore plus présentes et que cette présence soit mieux reconnue. Selon lui, un des obstacles à ce développement est l'éloignement et qu'il convient de réfléchir sur cette problématique.

Il précise que le Conseil général a fortement soutenu une initiative dans l'île : la renaissance puis la reconnaissance du Moringue et de la Croche et en profite pour saluer l'artisan Jean-René DREINAZA. Il indique qu'il a été à Paris sur demande de M. KARAM pour voir comment le Moringue peut être un facteur de cohésion et d'intégration sociale dans les banlieues parisiennes. Il termine son propos en indiquant que le sport est une chance pour l'Outre-mer, un formidable vecteur d'intégration pour notre jeunesse, pour l'épanouissement physique et qui contribue à la cohésion sociale et à la promotion de l'image de La Réunion. A ses yeux les retombées touristiques liées au sport sont insuffisamment exploitées. Pour cela, il évoque la capacité de La Réunion à pouvoir recevoir beaucoup plus d'associations, beaucoup plus de clubs, beaucoup plus d'équipes. Il conclut sur ces mots « ...si le sport dans la France des Outre-mer est une chance pour la France, la France est aussi une chance pour l'Outre-mer... » .

→ Mme Marie-Andrée FAVEUR-LACROIX, Vice-présidente du Conseil régional

La Vice-présidente du Conseil régional adresse les salutations du Président de la Région, Didier ROBERT qui n'a pu être présent à ce colloque. Elle souligne la pertinence du choix du cadre et exprime sa satisfaction à participer à ces travaux de réflexion qui s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été initié et analysé à l'occasion des Etats généraux de l'Outre-mer. Elle partage le constat selon lequel la représentation des sportifs nés en Outre-mer ou issus de parents résidant en Outre-mer, a apporté et continue d'apporter au sport français de haut niveau notamment, une part significative du palmarès de nombreuses disciplines sportives en France et également à l'international. Ce qui doit inciter, les ultra-marins, en termes d'orientations politiques, à tout mettre en œuvre pour développer davantage et garantir la pérennité des actions auprès des sportifs. Elle indique que du point de vue de la Région Réunion, il paraît déterminant que les territoires d'Outre-mer s'associent durablement de manière à ce qu'ensemble, ils puissent construire et constituer une entité identitaire du mouvement sportif Outre-mer, une force de propositions, vis-à-vis des décideurs nationaux.

Elle précise qu'il ne s'agit pas d'imposer un modèle de fonctionnement unilatéral mais bien de s'inscrire dans la logique du sport et de ses valeurs en envisageant de manière respectueuse du fonctionnement spécifique de chacun des territoires, la mise en œuvre commune d'actions collectives et solidaires en faveur du sport en Outre-mer et de sa place dans le sport français.

Elle exprime le souhait que les travaux de ce colloque puissent contribuer à faire avancer encore plus l'épanouissement des sportifs sur les territoires respectifs.

Elle conclut son intervention en rappelant la nécessité aux acteurs du mouvement sportif d'être unis et en soumettant au président du CCEE une piste de réflexion sur « La place des femmes dans le mouvement sportif Outre-mer et français ».

→ M. Richard BOISSON, Sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse

Après les remerciements et salutations d'usage, le Sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse fait part à l'assistance d'un certain nombre de réflexions plus personnelles par rapport aux différents thèmes du colloque, qu'il souhaiterait voir abordé dans les ateliers.

Il rappelle que le sport occupe une place de choix dans le processus de construction des identités de quartier, local, territorial et national et que souvent le sport collectif notamment, permet la mise en valeur des territoires.

Il compare les Outre-mer à des laboratoires d'idées qui peuvent être particulièrement bénéfiques pour le reste du territoire français et souligne l'intérêt d'un support comme le sport, puissant vecteur de cohésion sociale qui transcende les différences. Il fait part également des valeurs parfois antagonistes qui sont véhiculées par ce support (entraide, solidarité, violence...).

Le déséquilibre entre le financement des différentes pratiques sportives est également évoqué de même que le côté obscur du sport, à l'image du dopage qui existe et contre lequel il faut lutter.

Le gisement d'emplois que représentent le sport et le tourisme à La Réunion et dans les autres territoires, est également souligné de même que l'aspect générateur et créateur d'activités du sport.

Il présente le sport comme un moyen pour les plus vulnérables, ceux qui sont victimes de désavantages et de handicaps, de pouvoir s'accomplir.

Il conclut son intervention en assurant du soutien de l'Etat local pour l'accomplissement, l'opérationnalisation d'un certain nombre de préconisations qui seront formulées lors de ce colloque.

Il s'engage également à faire référence à ces initiatives du CCEE qui sont particulièrement bénéfiques pour les Outre-mer et plus singulièrement pour La Réunion lors de son prochain contact avec la nouvelle Ministre Mme JOUANNO.

➔ M. Thierry FONDELLOT, Conseiller régional de la Martinique, parole d'invité

Après les remerciements et salutations d'usage, le conseiller régional de la Martinique tient à saluer M. RAMCHETTY pour son invitation et l'accueil réservé.

Il évoque son statut de sportif de haut niveau et présente brièvement son parcours sportif. Il précise être depuis trois ans à la tête de la Commission des sports du Conseil régional et le suppléant du Président de Région Serge LETCHIMY.

Il réalise une intervention basée sur trois axes : Sport et identité, Sport et éducation, Sport et politique.

Sur l'axe Sport et identité, il rappelle que les caribéens dans leur structuration géographique, participent pour un certain nombre de disciplines à des compétitions caribéennes où ils rencontrent toutes les grandes nations, que ce soient Trinidad, la Jamaïque, le Mexique, les Etats-Unis, le Canada.

Il indique se considérer comme un sportif de haut niveau régional en raison d'un choix identitaire. Selon lui, le sport de haut niveau n'est pas uniquement hexagonal et développer un sport de haut niveau purement régional permet aussi à La France, dans toutes ses composantes, de pouvoir rayonner sur tous les continents mondiaux.

Il met en avant la qualité multiculturelle des territoires d'Outre-mer qui devraient favoriser une démarche vers d'autres continents en dehors de l'Hexagone.

Il s'interroge sur le devenir des jeunes préparés au haut niveau au regard du taux de sélectivité de ce dernier qui souvent n'en retient que deux sur dix. Aussi, il suggère d'orienter les huit autres vers d'autres types de continents pour leur permettre de devenir aussi des sportifs de haut niveau issus de l'Outre-mer.

Sur l'axe Sport et éducation, il précise qu'au-delà de l'éducation parentale il y a aussi l'éducation sociétale et que par le biais du sport, un espace où le jeune se sent concerné dans sa dynamique d'actions permanentes, on puisse apporter l'éducation. Non pas celle basique, celle au premier sens du terme : être poli, dire bonjour ou autres, mais celle où il faut avoir un échange permanent et appréhender cette dynamique collective d'évoluer dans un univers environnant.

Sur l'axe Sport et politique, il indique, lors de son invitation à ce colloque par le Président du CCEE de la Martinique, s'être interrogé sur l'intitulé : « La place des Outre-mer dans le sport français ». Pour lui, cette place est connue et reconnue et les Outre-mer se situent dans leurs réalités qui leur permettent aussi d'avoir une vraie place dans le sport français. Cependant, il rappelle que cette place ne doit pas être uniquement en transversalité vers l'Hexagone, mais doit être toute aussi rayonnante vers les autres continents.

Il rappelle l'importance de l'aspect politique et indique que c'est une démarche qu'il souhaite développer en termes de politique régionale sur la Martinique.

En évoquant le plan d'Etat concernant le développement de l'athlétisme dans l'Outre-mer, il souligne le chemin parcouru, vis-à-vis de la reconnaissance, par le gouvernement, des Outre-mer comme vecteur de développement du sport en milieu tropical. Il formule cette interrogation : « ...En termes de politique régionale, comment pouvons-nous en tant que vecteur de bons sportifs, donner une part à la nation française ? ». C'est selon lui, peut-être, un des axes à développer à terme.

Il conclut son intervention en déclarant : « ...le sport n'appartient pas à une collectivité, le sport n'appartient pas à une personne, le sport appartient au peuple ».



IV – SYNTHÈSE DES ATELIERS

ATELIER SPORTS DE NATURE ET TOURISME

Il est à présent reconnu que La Réunion est une destination touristique en matière d'offres de sports de nature, sur toute l'année et sur les trois domaines d'intervention que sont la Terre, la Mer et le Ciel. Cela ne s'est pas fait en un jour et a nécessité une forte dose de conviction pour que ce constat devienne une réalité.

En effet :

- convaincre les décideurs ;
 - aménager sur un territoire réduit à fort pouvoir de protection réglementaire ;
 - structurer le champ de pratiques d'activités sportives de nature, pour la plupart récemment introduites ;
 - envisager la découverte, la pratique, l'appropriation et la formation des Hommes ;
 - répondre aux attentes des différents publics ;
 - enfin, maintenir un état constant des aménagements réalisés ;
- n'a pas été et n'est toujours pas une chose aisée.

Aujourd'hui, quelle est la projection envisagée de ces sports de nature et de cette revendication touristique dans les domaines de l'aménagement, la communication, l'animation, des produits, la formation et les enjeux économiques ? Quelles en sont les forces, les faiblesses ? Quelle complémentarité à envisager pour renforcer la diversité de cette pratique réunionnaise et touristique ? Cette problématique se retrouve-t-elle sur les autres territoires d'Outre-mer ?

L'atelier Sports de nature et tourisme a été décliné en trois parties : l'état des sports de nature dans les régions ultramarines, une vision plus nationale avec la randonnée pédestre et une table ronde sur les problématiques d'aménagement.

Ces problématiques doivent aider à mieux envisager la perspective de développement des sports de nature dans un contexte d'essor de l'économie touristique des régions ultramarines et de respect de l'environnement avec un développement harmonieux et durable des aménagements sportifs. Quelles sont les complémentarités qui existent entre ces trois domaines et surtout comment construire des passerelles efficaces afin que l'évolution de l'un ne se fasse pas au dépend de l'autre ?

Axel HOAREAU Maison de la Montagne et de la Mer



➔ L'état des sports de nature dans nos régions

Président de séance : Philippe FONTAINE, Vice-président du CCEE Réunion

Animateur : Jean-Yves LANGLOIS, Vice-président du CCEE Réunion

Intervenants :

- Ahamadi DAROUSSI, Président du CCEE de Mayotte « Randonnées pédestres et maritimes : réalités et perspectives »
- Axel HOAREAU, Maison de la montagne et de la mer « L'état des sports de nature à La Réunion »
- Raymond HORTH, Membre du CCEE de la Guyane
- Lucette VAIRAC, Vice-présidente du CCEE de la Guadeloupe

D'emblée, la notion de Sport de nature est incontournable pour les territoires ultramarins. En effet, ces territoires ont un potentiel de terrains d'activités sportives qui ne peut se comparer à celui de la métropole. Du fait de leur climat clément et ensoleillé sur toute l'année, des possibilités de pratiques sportives de mer, de rivière, sur terre ou dans les airs, de cette diversité d'activités sportives sur des espaces limités, la notion de sport et nature prend tout son sens.

Cependant, il est impensable de détacher les sports de nature du secteur touristique. Les relations qui existent entre ces deux sphères sont inter-pénétrables et interdépendantes. Cela s'explique par le fait que les sports de nature ont un impact certain sur le développement de l'activité touristique. Le flux des touristes d'un territoire est en partie défini par l'existence des sports de nature sur celui-ci. Il existe à l'heure actuelle, outre le touriste affinitaire ou d'affaire, le touriste sportif.

Les sports de nature offrent la possibilité à leurs pratiquants d'évoluer dans un environnement constitué d'une faune et d'une flore unique, voire endémique... Par ailleurs, il est indéniable que les territoires ultramarins offrent une authenticité reconnue de leurs paysages avec des sites hors du commun (Cirques de La Réunion, lagon de Mayotte, etc.).

Les sports de nature, de par leur concept même, permettent une diversité d'activités reposant sur le milieu où se pratiquent ces sports. L'activité nautique de mer pourra se faire en Guadeloupe, en Martinique, en Polynésie, à Mayotte etc., l'activité nautique de mer et de rivière à La Réunion par exemple. La randonnée peut se pratiquer sur tous les territoires. Le touriste sportif a l'embaras du choix.

Or, pour attirer ce type de touriste, il faut s'inscrire dans une démarche marketing touristique afin de fructifier les potentiels des territoires ultramarins. Dans cette optique, la valorisation du patrimoine culturel, naturel, environnemental et agricole est primordiale pour donner l'envie au touriste sportif de venir. Le choix de pratiquer un sport de nature sur place est fait lors du choix de la destination. S'il a l'opportunité d'avoir cette activité sportive sur un territoire aux paysages hors du commun avec une identité culturelle authentique, le secteur touristique y gagne en terme financier et d'image. Il faut comprendre ce que veut et attend ce type de touriste.

La promotion des sports de nature et du tourisme est liée aussi à la mise en œuvre de manifestations sportives d'envergure nationale ou internationale. Elles permettent de donner une assise, une crédibilité au sport de nature et de construire une identité pour les territoires qui accueillent ce type d'activités.

En outre, le développement des sports de nature et du tourisme passe aussi par la mise en valeur des sites propices à ces activités mais laissés par ailleurs à l'état « sauvage ». Leur aménagement doit rendre accessible les lieux et les itinéraires et permettre l'essor de ces sports et donc de la fréquentation touristique de la commune et de la région à terme. La démarche d'aménager se doit d'être suivie d'une promotion du site et/ou de l'itinéraire.



Ainsi à La Réunion, il y a eu une véritable volonté politique de développer les sports de nature grâce à la création de la Maison de la montagne aux côtés d'un CTR, avec l'émergence de la randonnée pédestre et d'un marché touristique porteur. Cette approche globale permettrait à terme de labelliser la pratique sportive sur le site du territoire.

Le fait que les jeunes puissent faire un sport de nature permet la mise en valeur de sites et favorise une dynamique liée à leur aménagement. L'Éducation nationale et les collectivités se doivent de faciliter les projets visant à donner aux jeunes l'opportunité de pratiquer ce type de sport.

Dans cette optique, il est nécessaire d'encourager une politique cohérente d'aménagement de sites sportifs et de développement touristique. Elle doit se construire sur une volonté politique, financière, et humaine des collectivités territoriales (communes, EPCI), des partenaires du secteur du tourisme (Comités du Tourisme, Maison de la montagne) et de l'Etat. Par ailleurs, il est primordial que :

- chacun puisse identifier son rôle et ses compétences en matière de développement, d'aménagement et de gestion du sport de nature et de ses sites dans un contexte touristique ;
- chacun veuille « passer la main » en terme de compétences si besoin est pour mener à terme des projets relevant du sport de nature et du tourisme.

La problématique foncière ne doit pas être occultée. Certaines de ces activités de nature nécessitent une mise à disposition de terrains. Il faut que les bailleurs publics puissent faciliter, financièrement ou administrativement, l'acquisition ou la mise à disposition de terrains afin que ces sports puissent être pratiqués dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, développer les sports de nature induit un respect de l'environnement. Il ne faut pas oublier que certaines îles ont une histoire géographique récente avec une faune et une flore endémiques fragiles. L'essor des sports de nature et du tourisme doit en tenir compte. Il faut donc encourager un aménagement des sites et des équipements dits naturels et permettre aussi, de prendre en compte la culture que portent les ultramarins vivants sur ces territoires pour la nature.

Enfin, la notion de sport de nature et tourisme ne peut être dissociée de l'aspect économique et plus particulièrement celui de l'emploi. Il est nécessaire de mettre en place des formations solides afin de former des professionnels capables d'assurer la sécurité du touriste sportif. Celles-ci doivent correspondre à la réalité de la région et à des niches d'emplois susceptibles de recruter des encadrants, des animateurs, des guides qu'ils soient ultramarins ou métropolitains.

→ Des propositions ont émergé de cet atelier :

- **Mettre en valeur les sites de sports de nature (sentiers, lacs, monts, lagon ...)** ;
- **Clarifier d'un point de vue législatif les compétences de chacun des acteurs en matière d'entretien des sites** ;
- **Labelliser certaines traditions culturelles dans une optique de développement touristique lié au sport de nature** ;
- **Mettre en place des formations liées aux sports de nature et au tourisme à l'attention des domiens** ;
- **Mettre en exergue le lagon de Mayotte afin de mettre en œuvre des formations sur la connaissance du lagon, de la pêche, de la navigation...** ;
- **Mettre en valeur les sites naturels pour la pratique sportive de nature** ;
- **Développer la capacité des territoires à aménager et entretenir des sites, des itinéraires et des équipements liés aux sports de nature** ;
- **Protéger l'environnement lors du développement des sites, itinéraires et équipements pour les sports de nature** ;
- **Mettre en place un plan de rattrapage des équipements de sports de nature (surtout dans le domaine aquatique)** ;
- **Créer des sections Sports de nature dans les collèges et les lycées.**

Intervention de Philippe FONTAINE Président du CROMS / Vice-président du CCEE de La Réunion



➔ La vision nationale avec la présentation de Yves LESPERAT « Les sports de nature, quels regards portés ? »

Président de séance : Philippe FONTAINE, Vice-président du CCEE Réunion

Animateur : Guy FONTAINE, Vice-président du CCEE Réunion

Intervenant :

- Yves LESPERAT, Fédération française de randonnée pédestre « Les sports de nature, quels regards portés ? »

L'activité « randonnées » doit être replacée dans le contexte de sports de nature et de leur évolution. Avant que soit évoquée cette notion « sports de nature » à l'heure actuelle, il faut savoir que les sports de plein air ont débuté avec l'activité de loisirs. Cette dernière a progressivement glissé vers l'activité physique de pleine nature où se combinaient la pratique sportive et l'effort physique.

Cette évolution fut marquée par une réglementation de la discipline sportive qui a généré des manifestations sportives et des champions. L'activité physique de pleine nature est devenue « sports de nature » avec la globalisation et la mutualisation de tous les sports par rapport au milieu de pratique. Cette évolution a entraîné la création d'un pôle national des sports de nature en 2003 auprès de la Direction des Sports. Celui-ci a pour mission de gérer les sports de nature.

Cette émergence des sports de nature est aussi un fait social. Les personnes qui désirent pratiquer ce type d'activité sont à la recherche de trois principes : une autonomie en matière de pratique sportive, une liberté de la pratique sportive en milieu naturel et une facilité d'accessibilité à la pratique.

Ceci peut expliquer pourquoi les sports de nature touchent un grand nombre de personnes (un français sur trois). Il est à noter que les femmes sont très nombreuses à s'être tournées vers cette pratique sportive. Ce type de sport tient une grande place dans le domaine sportif : 25% des clubs relèvent du sport de nature et une médaille sur deux est générée par cette pratique sportive.

Dans les départements ultramarins, on décompte 2 544 équipements sportifs qui se déclinent comme suit : 28% sont terrestres, 30% sont nautiques et 42% sont aériens. Il apparaît que l'activité sportive terrestre est peu dotée à l'heure actuelle alors que celle-ci connaît un engouement certain. C'est le cas de la randonnée. Cette pratique sportive, comme tous les sports de nature, est fédératrice de tous les publics : hommes, femmes, enfants et les personnes ayant un handicap. Pour beaucoup de ces pratiquants, elle est synonyme de convivialité, de plaisir et de bien-être. Elle fait appel à la notion d'évasion imaginaire dans une nature aux paysages diversifiés. Et au regard de tous ces aspects, cette activité sportive est pratiquée au moins une fois par mois par ses adeptes.

Les départements ultramarins n'échappent pas à cet engouement. Lors d'un recensement en 2009-2010, il en est ressorti que la randonnée pédestre en Outre-mer comptait 78 associations et 4 404 licenciés :

TERRITOIRE	NOMBRE D'ASSOCIATIONS	NOMBRE DE LICENCIÉS
GUADELOUPE	8	450
GUYANE	2	63
MARTINIQUE	28	1269
MAYOTTE	1	88
POLYNÉSIE	1	450
RÉUNION	38	2084

Du fait de son essor auprès des publics, la randonnée pédestre pose la problématique de l'aménagement du territoire. Si certains itinéraires, sentiers et sites rivalisent avec ceux de la métropole, du fait de la beauté de leurs paysages et de leurs biodiversités, il faut les mettre en valeur en respectant l'environnement. Cette notion est au cœur même de la pratique de ces sportifs. Il apparaît donc nécessaire de mettre en place une veille en termes d'aménagement et que celle-ci soit :

- constante afin de préserver la faune et la flore et ainsi maintenir l'attractivité de cette pratique pour les sportifs ;
- coordonnée entre les différents acteurs publics (Conseil général, ONF, Parc Naturel) et privés (les propriétaires) afin d'assurer un aménagement cohérent et sécurisé des sites, itinéraires et sentiers.

L'Outre-mer reste pour la Fédération pédestre un terrain de jeux et de pratiques privilégié à sauvegarder et à protéger.

Par ailleurs, la randonnée pédestre touche deux secteurs de l'économie des départements ultramarins. Le premier est le tourisme : proposer des itinéraires de qualité et sécurisés est un facteur qui déterminera le choix du touriste. La Fédération s'implique donc de façon très forte dans un tourisme responsable (avec le respect de l'environnement) et solidaire (avec une accessibilité à tous).

Le deuxième secteur est celui de l'emploi : il y a une nécessité de mettre en place des formations d'animateurs et de guides. Celles-ci doivent prendre en compte tous les aspects du tourisme, de l'environnement et de la sécurité. Ces futurs professionnels doivent pouvoir connaître leur département et son environnement mais aussi assurer la complète sécurité des randonneurs quelle que soit leur typologie (jeunes, vieux, hommes, femmes, personnes ayant un handicap). Ces formations doivent correspondre à des niches d'emplois existant dans les départements ultramarins afin de permettre à ces professionnels de vivre de la randonnée. Or, à l'heure actuelle, cette activité est encadrée en grande partie par des bénévoles passionnés.

La randonnée pédestre ainsi que tous les sports de nature ne peuvent se développer que s'ils prennent en compte dans leur devenir toutes les facettes de leur activité : le tourisme, l'aménagement du territoire, la sécurité pour tous, les spécificités locales, la formation et l'emploi.

→ Les propositions qui ont émergé des séances de travail durant l'atelier « Sports de nature et Tourisme » sont :

- **Trouver le rôle et la place de la Fédération de randonnée dans l'aménagement du Territoire ;**
- **Développer des relations en lien avec la Direction du Tourisme afin de mener ensemble des actions « randonnées et tourisme » ;**
- **Travailler de façon organisée avec les organismes et les ministères afin de développer l'activité « randonnées » et l'aménagement du territoire ;**
- **Délocaliser les formations liées à la randonnée vers les départements ultramarins ;**
- **Mettre la Fédération au cœur du développement local avec les EPCI et les organismes privés et avoir un meilleur développement et une animation du réseau.**

Atelier sports de nature et tourisme



→ Table ronde sur les problématiques d'aménagements

Cette table ronde avait notamment pour but de mieux identifier le rôle de chaque partenaire public ou privé en matière d'aménagement des sites et itinéraires de pratiques sportives.

Président de séance : Philippe FONTAINE, Vice-président du CCEE de La Réunion

Animateur : Guy FONTAINE Vice-président du CCEE de La Réunion

Intervenants :

- Corinne KEE-SOON, Conseil régional / Service DAE2 - Tourisme
- Stéphane SINGA, Conseil régional / Service DACS2 - Sport
- Erland THELIS, Conseil général / Responsable service des Sports
- Raymond LEBON, Conseil général / Service des infrastructures rurales et forestières
- Pascal TEYSSEBRE, Parc national de La Réunion
- Axel HOAREAU, Maison de la montagne et de la mer
- Roland DUTEL, Office national des forêts
- Dominique DURAND, CROS
- Evelyne PRUVOST, DJSVA
- Joël DAVID, SYPRAL

Le constat est fait par l'ensemble des intervenants que les sites et itinéraires utilisés lors de la pratique des sports de nature, doivent faire l'objet d'un aménagement durable et d'un entretien régulier.

Leur mise en valeur découle de contraintes liées :

→ À la protection de l'environnement : l'existence du Parc national de La Réunion et le classement de l'île de La Réunion au Patrimoine mondial de l'Humanité met en exergue l'importance de protéger une faune et une flore fragiles et dans certains cas endémiques. La pratique des sports de nature doit s'intégrer dans cet environnement naturel et exceptionnel sans la détruire ;

→ À la sécurité : les sports de nature attirent les publics très variés (jeunes, personnes âgées, hommes, femmes ou personnes handicapées) et se pratiquent sur des lieux exceptionnels et parfois extrêmes. Il est nécessaire que ces derniers soient aux normes et entretenus afin que le sportif, qu'il soit accompli ou novice, puisse pratiquer en sécurité et sans mettre sa vie en danger ;

→ À l'économie liée au tourisme et à l'emploi : les sites et itinéraires ultramarins de sports de nature sont des lieux exceptionnels au regard des paysages, de la faune et de la situation géographique de leurs îles. Il est primordial de savoir les vendre et donc de mettre en valeur leurs aménagements. En effet, ils sont des facteurs qui déterminent le choix de la destination du touriste sportif. Ce type de tourisme sportif est une manne qui permet de générer des emplois directs et indirects dans le secteur du sport, du tourisme et de la formation.



Intervention de Yves LESPERAT (FFRP)



L'aménagement des sites et itinéraires reste, cependant, confus voire chaotique. Cela est induit par quatre facteurs :

- La multiplication des partenaires publics pouvant intervenir sur ce type de dossiers : il s'agit ici de savoir où commence et où s'arrête la compétence d'intervention en terme d'aménagement. Le manque de transparence et parfois d'informations ne facilite pas la mission du promoteur privé qui a la volonté de mettre en valeur un site ou un itinéraire. Le constat est souvent fait que c'est le système « D » ou la connaissance d'une personne qui permet de concrétiser l'aménagement du site ;
- L'absence de maîtrise foncière de certains sites ou lieux hébergeant des itinéraires sportifs et touristiques : certains de ces espaces sont localisés sur des terrains privés. La réglementation pour financer ces aménagements reste assez rigide. Elle ne permet pas des financements lourds et les interventions sont faites dans un cadre très limité ;
- Le manque de transparence concernant la réglementation mise en œuvre dans le cadre du Parc national de La Réunion et du classement de l'île au Patrimoine mondial de l'Humanité : l'adéquation entre les normes de sécurité et ces réglementations peuvent imposer des contraintes soit en retardant les échéances d'aménagement, soit en annulant l'opération de mise en valeur du site ;
- La portion peu importante du budget de fonctionnement des collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil général, Mairies, EPCI, etc.) allouée à l'aménagement des sites et des itinéraires sportifs et touristiques : chacune de ces structures doit faire face à des impératifs liés au quotidien de leurs administrés (le social, l'emploi, etc.). La priorité de l'aménagement des lieux de pratiques de sports de nature est reléguée parfois au second plan.

Il apparaît important pour lancer une politique dynamique d'aménagement des sites et itinéraires de sports de nature qu'il y ait un véritable travail en amont des différents interlocuteurs et acteurs, qu'ils soient publics ou privés. Cela permettra d'identifier et de mieux définir le rôle et la participation financière de chacun.

S'il est évident qu'il existe une volonté politique commune de faire évoluer l'aménagement des espaces de sports de nature, celle-ci semble à l'heure actuelle insuffisante pour développer de façon durable les aménagements et leur entretien. Il doit y avoir une véritable corrélation des compétences des uns et des autres pour résoudre les problématiques liées à l'aménagement de ces sites et itinéraires.

→ Des propositions ont émergé de la table ronde :

- **Mieux identifier les compétences des acteurs du secteur public en matière d'aménagement au regard du financement et des interventions ;**
- **Mettre en commun les compétences des acteurs privés et publics pour mettre en place une politique de développement durable des aménagements des sites et itinéraires ;**
- **Apporter une information plus claire sur les réglementations en matière d'aménagement de sites et itinéraires à vocation sportive dans le cadre particulier d'un Parc national ou d'un classement au Patrimoine mondial de l'Humanité ;**
- **Mettre en place une plate-forme (Conseil général, Conseil régional) commune d'analyse qui permettrait de gérer et de répondre aux demandes liées à l'aménagement.**

CONFÉRENCE SUR LES TRAILS, LES SPORTS D'ENDURANCE ET LES SPORTS DE LOISIRS

Le phénomène nouveau des pratiques physiques et sportives d'endurance connaît un essor ces dernières années et il est important de faire un point sur la conduite à tenir face aux « dérèglements de santé » liés aux « épreuves de grande endurance ».

Président de séance : Philippe FONTAINE, Vice-président du CCEE Réunion

Animateur : Guy FONTAINE, Vice-président du CCEE Réunion

Intervenants :

- Christian BENEZIS, CHU Montpellier, Conseil général de l'Hérault
- Claude IVARS, Podologue
- Arnaud PERBOST, Kinésithérapeute
- Patrick MAFFRE, Ex compétiteur du Grand Raid
- Héliette PELLETIER, Adjoint au Maire de Saint-Denis

Cette conférence a été programmée à l'intérieur de ce colloque pour sensibiliser le public sur certaines problématiques de santé liées à la pratique du trail et notamment le Grand Raid. Elle met donc avant trois aspects : les pathologies du sport d'endurance, le témoignage d'un coureur diabétique insulino-dépendant et le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

➔ Les pathologies du sport d'endurance

Christian BENEZIS du CHU Montpellier intervient sur une question de santé récurrente à tous les coureurs d'endurance car elle peut avoir un impact sur leur carrière de sportif et insiste particulièrement sur les syndromes de loge chronique du segment jambier. Ces syndromes se caractérisent par la survenue à l'effort d'une contracture douloureuse musculaire limitant les efforts par élévation anormale de la pression intramusculaire.

Résultant d'un surmenage sportif par des « cadences infernales » surtout suite à des efforts prolongés. Cliniquement, le syndrome de loge chronique se manifeste chez le sportif (plus de 40 ans surtout) par une douleur d'effort à type de crampe de survenue brutale régressant au repos, à la marche lente, associée à une contracture globale intense du muscle concerné, jambier antérieur et/ou soléaire.

Il rappelle qu'il est primordial de faire très tôt le diagnostic des pathologies générées par cette pratique sportive car ce dernier conditionne le pronostic. Les traitements classiques, médicamenteux (myorelaxants, AINS, etc.) n'ont souvent que des effets limités et la kinésithérapie (massages drainants, défibrant ...) ne sont efficaces que si elles sont initiées précocement. Dans ce type de pathologies assez fréquentes, si le diagnostic n'est pas fait, ces sportifs prennent le risque de devoir mettre un terme prématurément à la pratique de leur sport.

Quelle intervention mettre en place face à ces pathologies ?

- Diagnostic clinique basé sur la triade : douleur – contracture – impotence à l'effort ;
- Examens complémentaires pour éliminer une fracture de stress (radiographie) ; une lésion musculaire (échographie), une lésion artérioveineuse (échodoppler), une tumeur musculaire (scanner) ;
- Mesure de pression intramusculaire : réalisée grâce à un capteur digitalisé électronique pour étayer le diagnostic et uniquement suite à échec des traitements médicaux et physiques ;
- Traitement chirurgical : réalisé par voie sous-cutanée par Aponévrotomie ou par Aponévrectomie si échec de la première intervention ;

Intervention de Christian BENEZIS médecin de la FNOMS



Après intervention chirurgicale, il est primordial de faire un suivi kinésithérapeutique post-opératoire. Par un protocole spécifique d'abord et ensuite par une rééducation sportive progressive.

On ne parlera de guérison que devant le retour à un niveau antérieur de performances.

Pour éviter ce type de lésions, il faut respecter la loi « dosage et progression », le recours au stretching avant et après l'effort, le maintien d'une hygiène de vie quotidienne (soins de massage, hydratation suffisante, récupération, etc.).

Le respect de ces notions de dosage et de progression sont les garants de la non survenue de cette affection fréquente, véritable « épee de Damoclès » du coureur à pied. Souvent les syndromes de loge chronique surviennent chez des gens qui ont quitté leur sport collectif, pour aller trop vite vers des sports d'endurance sans la préparation nécessaire, sans une réadaptation nécessaire de leur système musculaire et tendineux. À travers le respect de règles d'or comme le dosage et la progression, l'hydratation et la récupération, le stretching des segments jambiers à faire systématiquement avant, pendant et après ces séances longues, permettent d'éviter l'apparition de ces affections.

Arnaud PERBOST, Kinésithérapeute fait le constat que les trails à La Réunion voient leur parcours augmenter en kilomètres. Cette tendance dans la progression, la difficulté, la longueur, la durée et le parcours de plus en plus accidenté font que les abandons sur les trails sont en augmentation. Les participants expriment ainsi leur dégoût d'une course devenue trop ardue. Outre la difficulté du parcours de plus en plus importante, la préparation des coureurs est souvent catastrophique.

Par exemple sur le Grand Raid, certains participants ne font à l'origine que du vélo. Et donc, ils se préparent à faire la « Diagonale des fous » en ne faisant que du vélo. Le manque d'entraînement ou la pauvreté qualitative de l'entraînement est à l'origine des abandons dus aux blessures. Certains coureurs participent à ce type de course avec du matériel mal approprié : chaussures pas adaptées à la configuration du terrain, sac trop lourd, absence de lampe pour la course de nuit, etc. Ces facteurs sont aussi à l'origine d'abandons et de blessures. Le déficit d'information sur l'importance de bien s'entraîner est évident.

Il faut travailler sur cet aspect afin d'expliquer pourquoi et comment s'entraîner. De plus en plus, de petits clubs se forment dans chaque ville. Des gens qui ont de l'expérience théorique et pratique aident les autres à se préparer car le Grand Raid c'est un minimum d'un an de préparation avec quatre ou cinq années de course derrière.

Comme tous les sports, la course de montagne a ses propres pathologies. Les risques sont mécaniques et sont liés à la longueur de la course, à sa difficulté, à la chaleur, à l'humidité. Les plus connus sont les blessures musculaires. Pendant une course longue et difficile, la gestion des forces, du moral et des coups physiques est primordiale. Pour cela, il faut connaître son corps et ses limites. La gestion de la fatigue musculaire est peu connue de certains coureurs : savoir s'arrêter pour laisser le muscle retrouver une longueur adéquate afin de poursuivre son effort sur la durée et la longueur de la course. Par ailleurs, il est important de boire et de manger souvent en petites quantités et qualitativement. En effet, cela va avoir une action sur les muscles et sur les tendons.

Les problèmes cardiaques constituent aussi un risque lors des trails. L'entraînement et la gestion de l'effort pour ne pas partir trop vite permettent de limiter ces accidents. Le dopage lié à des stupéfiants (comme le zamal) ou des produits dopants peuvent être aussi à l'origine d'accidents cardiaques survenant sur ces courses.

Des massages sont proposés pour prévenir ces risques lors des courses avec des techniques de relâchement connues des kinésithérapeutes. Les étirements et le relâchement pendant la course sont des moyens d'éviter les blessures sur les muscles, sur les tendons ou sur les articulations. Cependant, il est à noter que très peu de budget est alloué aux soins et à la médicalisation des courses. Il y a obligation d'avoir une équipe médicale sur la course qui n'est pas payée. Le résultat est qu'il y a de moins en moins de gens qui veulent faire du bénévolat. Il y a un problème d'assurance. Il y a de moins en moins de médecins qui acceptent de mettre toute leur pratique professionnelle et tout leur avenir en jeu pour être bénévole sur une course.

➔ Un témoignage : Claude IVARS, podologue et coureur diabétique insulindépendant

À La Réunion, les diabétiques notamment de type 2, donc insulindépendants, sont très nombreux. Il est primordial qu'ils sachent que le sport est bénéfique pour leur état de santé. La pratique sportive fait baisser la glycémie. Si l'activité sportive est régulière, l'insulinorésistance musculaire est plus faible et le diabète est plus facile à équilibrer.

Cependant, le diabétique doit savoir que pour faire du sport, il faut que son diabète soit bien équilibré. En effet si le diabète est déséquilibré pour une raison ou une autre, le sport n'est pas un bon moyen pour faire baisser les glycémies et dans ce cas l'activité peut même augmenter le taux de glycémie et faire apparaître l'acétone puisque les cellules utilisent les graisses de réserve à défaut de pouvoir utiliser du sucre.

Avant la pratique d'un sport, il est important de :

- faire un bilan de santé avec son médecin traitant ;
- évaluer sa capacité cardiaque et respiratoire ;
- faire le choix du sport selon ses motivations mais il faut qu'il soit praticable en compagnie.

Pendant la pratique sportive :

- consacrer du temps à l'échauffement et à l'étirement des muscles ;
- veiller à apporter régulièrement de l'eau et des glucides à l'organisme avant même d'en ressentir le besoin ;
- connaître ses limites c'est-à-dire faire du sport sans aller jusqu'à l'épuisement.

Le diabétique doit aussi porter une attention particulière aux chaussures car les pieds qui sont souvent mal menés au cours des exercices physiques sont menacés par le diabète. En effet, toute plaie au niveau du pied chez le diabétique est d'une grande gravité. Elle est liée à la perte de sensibilité thermoalgique, responsable de lésions traumatiques indolores.

C'est pourquoi, la personne diabétique doit observer ses pieds après tout exercice. Il faut savoir qu'il vaut mieux pratiquer une activité physique légère quotidienne plutôt qu'une activité intense de temps en temps. Il faut apprendre à doser son effort dans la durée et son intensité. En ce sens, les entraînements réguliers pour les trails sont parfaitement adaptés pour les diabétiques. Les diabétiques insulindépendants doivent savoir que faire des trails est à leur portée.

Certaines précautions sont à prendre. Le sport et le trail en particulier sont des moyens efficaces pour réguler leur diabète.

Contrairement à une notion répandue, le diabète ne constitue pas une entrave à l'activité physique ou à la pratique sportive. Elle doit faire partie intégrante du traitement au même titre que l'alimentation et le traitement médicamenteux. Il est important de porter ce message à La Réunion.

Intervention de Claude IVARS, podologue



➔ Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive

Chaque année, il y a encore entre 1 000 et 1 500 morts pendant les épreuves sportives en France. Les courses d'endurance nécessitent un examen cardiovasculaire approfondi correspondant à l'effort qui va être demandé et pas seulement un examen basé sur le test de RUFFIER. En revanche, le coureur bien portant qui s'entraîne quotidiennement sur des épreuves de distances de plus en plus longues, en se préparant progressivement sur six mois, un an, n'est pas obligé de faire un examen approfondi à chaque course, si en amont il a effectué un examen médical initial et ce chaque année.

Il est à regretter cependant que des certificats de complaisance soient encore délivrés, c'est un problème de conscience et d'éthique.

Le coût de cet examen médical a été abordé. La visite pour le certificat de non contre-indication à la pratique sportive et les examens qui sont faits dans ce cadre ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale sauf s'il y a un facteur de risques et le docteur BENEZIS confirme que le Grand Raid est une épreuve à risques. Le test d'effort fait en milieu cardiologique ou à l'hôpital sera pris en charge si le médecin traitant a précisé que c'est un examen programmé à cause de facteurs de risque. Le facteur de risque s'entend comme étant celui du patient pendant qu'il fait cette course là. L'examen de RUFFIER quant à lui n'est pas pris en charge parce que c'est un examen de prévention primaire.

En conclusion, quelques recommandations :

- Il faut courir pour le plaisir ;
- La prévention et l'entraînement sont très importants ;
- Il est important de faire savoir qu'il y a des sportifs diabétiques insulino-dépendants et qu'il y a de l'espoir pour les personnes qui souffrent de cette maladie ;
- Il est primordial de respecter ses propres possibilités et ses limites ;
- Il est nécessaire de mettre en place une équipe médicale et paramédicale sur des épreuves telles que le Grand Raid ;
- Il serait judicieux d'organiser en amont des épreuves, des programmes d'entraînement afin de laisser la possibilité aux coureurs de connaître le terrain ;
- Il faut mettre en place une stratégie de propositions, de plans d'entraînement, de prévention des pathologies, de podologie, de kinésithérapie ou de pathologies médicales.



ATELIER SPORT ET IDENTITÉ

Dans la plupart des civilisations, les activités physiques ou sportives sont des facteurs qui tiennent une place de premier plan dans la représentation de la culture identifiant les sociétés. Au même titre que les pratiques religieuses, artistiques ou culinaires, elles sont porteuses de la mémoire d'une tradition qui rassemble, par les valeurs qu'elles transmettent et par un sentiment d'appartenance qu'elles véhiculent.

A partir du recensement de l'ensemble de ces pratiques sur nos territoires, il s'agira d'analyser les points forts et les points faibles de ces dernières, de mettre en lumière leurs enjeux, de promouvoir les valeurs véhiculées et surtout de les faire connaître comme patrimoine de notre culture. La pratique sportive identitaire peut-elle être facteur de développement professionnel et économique ? Quelle est la place des sports identitaires dans la réalité de la construction de nos sociétés locales ?

Comment la dimension culturelle du sport peut et doit recevoir la reconnaissance institutionnelle comme valeur de civilisation ? Comment faire reconnaître le sport comme patrimoine de nos territoires, voire comme patrimoine de l'Humanité ? Quels marqueurs retenir pour identifier le passage d'une pratique culturelle à une pratique sportive (créativité, codification, diplômes) ?

L'exemple de La Réunion pour le Moringue peut-il être transposé ailleurs (reconnaissance de la pratique par la délivrance de diplômes nationaux) ?

Cette problématique a fait l'objet d'un débat qui s'est construit autour d'un échange d'expériences relatives aux sports ayant une connotation identitaire forte dans les régions ultramarines. Ont été présentées les pratiques sportives propres aux différents départements d'Outre-mer : l'activité Moringue et celle de Croche à La Réunion, la présentation des courses de yoles en Martinique, l'exemple de la course de pneus et de la course de pirogue à balanciers à Mayotte.

Sur le postulat posé par la Martinique que le sport est un vecteur de l'affirmation identitaire, l'objectif de cet atelier était d'identifier les pistes pouvant permettre une reconnaissance et une pratique nationales de ces sports « identitaires ».

Président de séance : Claude PETIT, Président du CCEE Martinique

Animateur : Dominique CARRERE, membre du CCEE Réunion

Intervenants :

- Jean-Claude WILLIAMS, membre du CCEE Martinique « Sport, Vecteur de l'affirmation identitaire »
- Jean-René DREINAZA, Comité du Moringue de La Réunion « Présentation de l'activité Moringue »
- Patrick BLANCA, Frédéric RUBIO et Jérôme SANCHEZ, Comité de Croche de La Réunion « Présentation de l'activité Croche »
- Ahamadi DAROUSSI, Président du CCEE Mayotte « l'exemple de la course de pneus et la course de pirogue à balanciers »
- Véronique HOURCADE, DDJSVA de La Réunion
- Jérôme DAVAL, CREPS de La Réunion

Il est rappelé le constat suivant lequel la contribution des départements d'Outre-mer dans le sport français est indéniable. A savoir que les athlètes domiens sont parmi les premiers pourvoyeurs de médailles en France. Cependant, aux yeux des médias et des politiques, ils sont des sportifs français ayant des origines ultramarines. Or, il serait plus approprié de dire que ce sont des athlètes domiens représentant la métropole lors de compétitions nationales ou internationales.

Cette confusion identitaire est due au fait que la plupart de ces compétiteurs sportifs ne sont pas nés dans un département d'Outre-mer. Par ailleurs, force est de constater qu'ils ne se sentent pas forcément à l'aise avec leur identité ultramarine que ce soit sur le territoire métropolitain ou domien. Leur réussite sportive passe par la pratique d'une discipline sportive reconnue d'un point de vue national et souvent olympique mais n'ayant aucun rapport avec un sport identitaire « domien ». Ce paradoxe peut s'estomper avec la reconnaissance institutionnelle des pratiques sportives identitaires. Celle-ci doit se faire dans le respect des différences culturelles existantes au sein des différents départements ultramarins et en s'affranchissant de la pulsion mimétique générée par une assimilation voulue par la métropole et les régions ultramarines.

L'identité plurielle de ces pratiques sportives trouve sa source dans la tradition culturelle de ces Outre-mer. Elle doit s'en nourrir pour faire évoluer le sport identitaire et non pas reproduire à l'identique une pratique sportive du temps d'avant. En effet, la culture est marquée par le sceau de la métamorphose. Ceci induit que le sport identitaire doit aussi évoluer avec son temps tout en gardant son identité culturelle.

Les cas les plus représentatifs de cette volonté de reconnaissance institutionnelle et culturelle sont le Moringue et la course de Yole. D'un statut de pratiques sportives désuètes voire dénigrées, elles se sont élevées à celui de sports reconnus et souvent prisés par la population, les médias. Cependant, l'objectif recherché est que ces sports dits identitaires soient à terme pratiqués sur le plan national, notamment pour le Moringue.

Cela est rendu possible s'il y a une volonté de l'Etat, des politiques et des acteurs du milieu sportif de les faire évoluer vers une pratique sportive reconnue nationalement voire internationalement. Pour cela, il faut que ce sport identitaire réponde à un certain nombre de critères :

- La mise en place d'une codification et d'une réglementation qui va définir la pratique de ce sport sur le plan national ;
- La mise en œuvre de compétitions reconnues sur le plan national ;
- La formation d'animateurs, de juges ou d'arbitres par le biais de diplômés d'Etat ;
- La mise en place d'une fédération du sport identitaire ;
- Le développement de structures sportives permettant la pratique de ce sport aussi bien dans les départements ultramarins qu'en territoire hexagonal ;
- Le maintien des particularismes identitaires de la pratique sportive (la tenue, l'accompagnement musical, l'équipement, etc.).

En ce sens, le Moringue a réussi cette mutation vers un sport reconnu institutionnellement.

Cependant, il faut éviter que le sport identitaire soit dénaturé par cette reconnaissance acquise. Une vigilance constante doit être appliquée surtout par rapport au sponsoring. Comme toute pratique sportive, le sport identitaire a besoin du sponsor des entreprises afin de pouvoir financer le matériel, les structures et l'organisation des compétitions. Cette dynamique ne doit pas supplanter voire effacer l'identité propre de ce sport. Les entreprises ne doivent pas imposer leurs règles (comme elles le font dans d'autres sports) au risque de dénaturer l'aspect identitaire de ce sport comme c'est le cas des compétitions de yole en Martinique. Les bateaux sont identifiés et appelés par le logo apposé sur la voile. Il est ainsi difficile d'imaginer une succession de logos sur la tenue traditionnelle du pratiquant de Moringue.

→ Les propositions émergentes de l'atelier « Sport et identité » sont les suivantes :

- Encourager la mise en place de formations diplômantes relatives aux sports identitaires ;
- Organiser des formations sur les territoires d'Outre-mer, notamment à La Réunion à destination des métropolitains ;
- Mettre en place une politique visant à la reconnaissance institutionnelle des sports identitaires ;
- Mettre en place une codification et une réglementation relatives à ces sports identitaires et reconnus au plan national ;
- Mettre en place des fédérations relatives à ces sports identitaires ;
- Encourager la mise en place de compétitions nationales voire internationales.



ATELIER SPORT ET ÉCONOMIE

L'atelier « Sport et Economie » s'est décliné selon trois problématiques distinctes : le poids du sport dans l'économie de nos régions ; le mécénat culturel et sportif : associations, fondations et fonds de dotation ; la problématique des transports aériens des sportifs pour une véritable continuité territoriale. Un champ expérimental : le sport.

L'investissement financier requis (déplacements, équipements individuels, équipements spécifique, assurances, etc.) par la pratique d'une activité sportive, n'est-il pas un handicap pour les catégories sociales défavorisées ? Les coûts liés à la pratique sportive sont de plus en plus à la charge des ménages et le champ sportif est de plus en plus le terroir de profit des équipementiers. Le sport, modèle de créateur de lien social, est-il en danger ? Quelles sont les conditions, les moyens à mettre en œuvre pour que le tissu associatif sportif puisse continuer à vivre et faire se développer une pratique sportive pour le plus grand nombre et pour tous ? Quelles propositions pour une plus grande reconnaissance du bénévolat ?

➔ Le poids du sport dans l'économie de nos régions

Animateur : Armand HOAREAU, Vice-président du CCEE Réunion

Intervenants :

- Jean-François BEAULIEU, Président du CROS « Poids du sport dans l'économie de La Réunion »
- Olivier DEBRAY, CARIF-OREF « Sport et emploi »
- Georges SERVIER, 1ère Vice-présidente du CCEE Martinique « Sport, moyen d'insertion sociale, professionnelle et économique »
- Ahamadi DAROUSSI, Président du CCEE Mayotte « Emplois dans le domaine du sport, quel potentiel ? Quelles perspectives ? »

Sur la base des présentations des territoires intervenants, ce fut l'opportunité de débattre sur les apports du Sport dans la société ultramarine et son environnement économique.

L'approche macro-économique des territoires permet de mettre en lumière la place importante que tient le sport dans la vie sociale et économique des départements et territoires d'Outre-mer. Les chiffres relatifs au sport rapportés aux données démographiques (hommes, femmes, actifs, non-actifs, etc.), sociales (scolarisation, alphabétisation, espérance de vie, richesse, etc.) et économiques (PIB, taux de chômage, fiscalité) confirment que le sport a un impact sur l'évolution de la situation économique et sociale du territoire.

Pour exemple à La Réunion, la dimension socio-économique du sport est estimée à hauteur de 4 500 emplois pour une dépense évaluée à 280 millions d'euros (chiffres 2006). Avec le sport et les dépenses qui y sont liées, le PIB de La Réunion est à 2,2% (grands équipements publics, licences, matériels sportifs personnels, etc.). Par ailleurs, il est à noter en général un essor de l'embauche dans les clubs sportifs et une baisse des contrats aidés dans le secteur sportif (de 21% à 8%). Cette dernière donnée tendrait à confirmer une baisse de la précarité du personnel dans le milieu du sport.

Le sport a aussi un impact sur l'activité touristique des territoires ultramarins. Les manifestations d'envergures nationales voire internationales génèrent la venue d'un public extérieur avec des retombées financières notables. Par ailleurs, la présence de la presse permet de faire connaître le territoire en tant que destination touristique. L'augmentation des flux touristiques due à une compétition sportive médiatisée est indéniable.

Un autre facteur est à prendre en compte. La population des régions d'Outre-mer est majoritairement jeune (35% pour La Réunion, + de 60% pour Mayotte). Dans une société qui génère du stress tant sur le plan professionnel, social, économique, les jeunes sont les premiers à commettre des incivilités. Or, ils représentent l'avenir des territoires ultramarins. Le sport est vu alors comme un moyen d'intégration sociale et professionnelle, un vecteur d'insertion dans la vie de tous les jours. Le sport n'est plus simplement une organisation institutionnelle. C'est aussi un moyen d'expression socioculturelle et un instrument de socialisation.

A l'heure actuelle, les acteurs du monde sportif, éducatif et politique se rendent compte que la frontière entre la médiation sociale et l'insertion professionnelle grâce aux activités physiques et sportives est de plus en plus mince. Il y a une réelle volonté de tous les acteurs d'encourager la pratique sportive sur leur territoire respectif. Cependant, le développement de l'activité sportive reste inégal si nous prenons en compte le nombre de licenciés comme c'est le cas en Martinique. Elle varie selon la commune, les catégories socio professionnelles présentes, la dynamique des élus et les équipements mis à disposition. La politique de développement économique à travers le sport nécessite la mise en cohérence des volontés de chaque acteur :

SYNTHÈSE DU COLLOQUE INTER-CCEE 2010

politiques (Etat, Conseil général, Conseil régional, autres collectivités) ; économiques (activités liées au sport et activités touristiques) ; sociaux (Pôle emploi, Direction du travail, CNFPT, etc.). Elle doit se construire selon quatre axes :

- Le développement des équipements sportifs : cette dynamique doit se faire pour permettre l'essor de la pratique sportive surtout auprès des jeunes. Ainsi, verront-ils naître chez eux une vocation sportive voire plus tard une vocation professionnelle (animateur, éducateur ou professeur) ;
- L'essor et la pérennisation des manifestations d'envergure : leurs retombées financières peuvent permettre à terme le maintien des emplois. Le développement de la pratique sportive doit être mis en corrélation avec la politique liée aux secteurs du tourisme et de l'emploi ;
- La mise en place de formations en relation avec le sport : celles-ci doivent répondre aux vocations nées lors de la pratique sportive. Il y a une nécessité qu'elles s'inscrivent dans une logique sociale (l'insertion professionnelle) et d'utilité territoriale (l'essor de niches d'emplois liées au sport). Par ailleurs, des formations de haut niveau doivent aussi permettre un départ plus tardif des sportifs de haut niveau vers la métropole. Par effet domino, l'avenir des entraîneurs et leur motivation restant inchangés, la dynamique de pratique sportive demeure toujours vivace et les jeunes deviennent un atout économique pour leur région ;
- Le soutien à la politique d'emploi des structures sportives (associations, clubs, etc.) en tenant compte de la fragilité du modèle économique insulaire au niveau des emplois directs et induits : toutes ont à cœur de vouloir pérenniser les emplois. Cependant, certains de ces emplois sont soumis à la règle des subventions publiques. Celles-ci souvent tardent à être versées. Les mesures pour l'emploi doivent être concertées, cohérentes et réalistes en collant à la réalité du secteur économique (niches d'emploi).

Au final, le sport et sa pratique a un effet impactant sur les domaines socio-économiques des régions ultramarines. Il peut être un levier pour l'essor de la formation, la baisse du chômage, le développement touristique, la croissance financière du territoire.

→ Les quelques propositions qui ont découlé de cette présentation :

- Développer une politique cohérente qui prend en compte le développement touristique et l'essor du monde sportif ;
- Développer de façon efficace les équipements sportifs sur les territoires ultramarins ;
- Développer la formation en relation avec le sport, le tourisme et les niches d'emplois existant sur les territoires ultramarins ;
- Mutualiser les moyens de l'Etat, des collectivités territoriales et des acteurs économiques afin de développer une politique de l'emploi ;
- Encourager l'insertion professionnelle des sportifs en général et plus particulièrement des sportifs de haut niveau ;
- Encourager le lien social grâce à la pratique du sport et l'emploi.



➔ Le mécénat culturel et sportif : associations, fondations et fonds de dotations

Animateur : Armand HOAREAU, Vice-président du CCEE Réunion

Intervenants :

- Abdoullah LALA, Conseil régional de l'ordre des experts comptables de La Réunion
- Monique MILLOT-PERNIN, Comité d'audit du Conseil général de la Banque de France
- Jean-Claude SPITZ, Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables.

Cette présentation a permis aux intervenants de dresser une cartographie non exhaustive du mécénat en s'appuyant sur les définitions de fondations et de fonds de dotations.

En métropole, il existe 1 200 000 associations avec un budget cumulé de 60 milliards d'euros. La personnalité juridique ainsi que la responsabilité de ce type de structure sont différentes de celles d'une société. Il est important que les statuts de l'association fassent l'objet d'un écrit qui fixe les conditions d'organisation, de fonctionnement et de liberté de contrat ainsi que la personnalité juridique de l'association. Celle-ci doit être déclarée en Préfecture. Chaque modification statutaire des dirigeants doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture. Il est important de se rappeler que la responsabilité juridique par rapport à la faute commise lors de la gestion de l'association incombera à l'ancien dirigeant s'il n'y a pas eu de déclaration du nouveau dirigeant. Elle lui sera imputable si la structure subit un préjudice. Il faut se rappeler que dans ces organisations, ce sont les dirigeants et en premier lieu le président voire le trésorier dans certains cas (donc certains membres du conseil d'administration) qui vont être responsables au premier chef de fautes commises ou de problèmes de responsabilités, notamment celles dont dépendent les salariés.

En ce qui concerne le régime fiscal, la règle est la suivante : si c'est une association qui est reconnue à but non lucratif, elle ne sera pas imposable. Elle ne paiera que la TVA, l'impôt sur les bénéfices et maintenant la CET, anciennement taxe professionnelle si elle ne relève pas d'un régime dérogatoire. Cela revient à faire une analyse de l'activité réelle de l'association. Le rescrit fiscal est donc important. Il permet d'exposer la situation, l'activité de l'association à l'administration fiscale qui va ensuite dire, selon les informations communiquées, si la structure relève ou non, d'une activité qui est soumise aux impôts commerciaux.

L'association n'a aucune obligation comptable normalement. Cependant, il peut arriver que du fait de sa structure de financement, de son importance économique, il lui sera imposée des obligations comptables. Mais à la base, si une association est créée à partir de rien et qu'elle a un budget de l'ordre de 2000 euros par an, il n'y a aucune obligation comptable pour la tenue des comptes de l'association.

Dans le cas où l'association perçoit des subventions publiques au dessus de 75 000 euros et 153 000 euros, il y a des obligations comptables et il peut être fait appel à un commissaire aux comptes. Il est donc nécessaire d'établir une comptabilité avec un plan comptable dans le cadre du plan comptable 99 du CRC 9901, un bilan, un compte de résultats. Cette règle s'applique aussi aux dons publics de même montant. La dernière obligation en matière comptable est de publier chaque année les comptes annuels, les bilans, les comptes de résultat annexes, et le rapport du commissaire aux comptes. Ceci est valable pour les associations qui sont soumises aux commissariats au compte. Si l'association dépasse les 153 000 euros de subventions, elle doit désigner un commissaire aux comptes avec une obligation d'exercice de six ans.

Alors que les associations regroupent des personnes autour d'un projet commun, les fondations recueillent et gèrent des biens affectés à la réalisation d'actions d'intérêt général. Il faut avoir un actif très important pour créer une fondation. Pendant longtemps, les fondations n'ont été régies que par la jurisprudence du Conseil d'Etat.

La loi de 1987 sur le développement du mécénat a précisé la nature des fondations. Elle a été complétée par la loi de juillet 1990 qui crée les fondations d'entreprise et les décrets d'application de septembre 1991. Les fondations sont des organisations avec une dotation financière de départ assez importante.

La plupart sont des fondations reconnues d'utilité publique et ont fait l'objet d'un agrément du Conseil d'Etat. Ce dernier révisé les statuts types des fondations reconnues d'utilité publique tandis que le législateur renforce de manière significative les incitations fiscales faites au nom du mécénat, avec la loi sur le mécénat de 2003. Depuis la loi de 1987, elles se sont diversifiées juridiquement : les fondations d'entreprise, les fondations reconnues d'utilité publique, les fondations abritées (la fondation abritée est une fondation qui n'a pas de personnalité morale et est hébergée par une fondation reconnue d'utilité publique), les fondations de coopérations scientifiques créées en 2006, la fondation universitaire créée en 2007, la fondation partenariale créée en 2008.

SYNTHÈSE DU COLLOQUE INTER-CCEE 2010

Les différents types de fondations sont créés pour une durée indéterminée. Elles doivent être pérennes. Des fondations d'entreprises ont été créées par des entreprises importantes pour fédérer leurs moyens en vue de réaliser des actions déterminées. Ce type de fondation peut être mis en œuvre dans le domaine sportif.

Le financement de la fondation reconnue d'utilité publique est assuré par les revenus de la dotation : fonds attribués à sa création et ressources diverses (produits générés par les activités, subventions et dons). La dotation constitue le critère distinctif d'une fondation par rapport à une association. A partir du moment où les fondations sont reconnues d'utilité publique par le Conseil d'Etat, elles ne sont pas soumises aux impôts commerciaux.

Les fonds de dotations sont une nouvelle structure juridique créée par la loi de modernisation de l'économie d'août 2008 et qui a institué des nouvelles personnes morales : c'est une concurrence aux fondations. C'est une nouvelle structure juridique plus souple : une seule personne physique suffit, aucun minimum de dotation n'est exigé. Cela procure aux donateurs les mêmes avantages fiscaux que dans les fondations, à l'exception de l'ISF.

Les fonds de dotations sont des organisations contrôlées avec beaucoup d'attention par le Ministère des finances. Une commission a été créée spécialement à cet effet. Elle est suivie par la directrice juridique du Ministère des Finances qui pilote les créations des fonds de dotations. Ils ont une grande capacité juridique, comme pour les fondations reconnues d'utilité publique ou les associations reconnues d'utilité publique. Ils peuvent recevoir des dons manuels, des libéralités, donations et legs. Prévu par décret, la modalité de gestion financière et la mission du commissaire aux comptes sont les mêmes que pour les associations.

En ce qui concerne les aspects juridiques et fiscaux, le fond de dotations offre à ses donateurs les mêmes avantages fiscaux que les fondations reconnues d'utilité publique. Le régime fiscal du mécénat, 66% du don est récupérable dans la limite de 20% des revenus et est reportable pendant cinq ans. Le fond de dotations peut être un fond de répartition : il peut aider d'autres fonds relais ou fonds opérationnels.

Le mécénat n'est en aucun cas du sponsoring. C'est un moyen d'avoir de l'argent pour financer des actions. Il permet aux entreprises de verser de l'argent et de profiter d'une réduction d'impôts à hauteur de 60%. Une fondation peut être alors créée dans cette optique, ou un fond de dotations du fait de sa souplesse.

Intervention d'Abdoulah LALA du CROEC



Une fondation du sport est une organisation créée par de grandes entreprises. Les sommes versées entrent dans le cadre du mécénat et font l'objet d'avantages fiscaux. Il est à noter qu'une association lorsqu'elle relève de l'intérêt général peut recevoir de l'argent au titre du mécénat.

Il y a plusieurs sortes de mécénat : le mécénat financier, le mécénat en nature ou le mécénat de compétence. Le mécénat de compétences est valable pour une entreprise qui délègue un collaborateur pendant x heures. Il y a des limites, il ne faut pas déléguer pendant une semaine. Cependant, il s'agit d'un collaborateur qui est soumis à la subordination de l'entreprise. De plus, pendant une manifestation, trois ou quatre personnes peuvent également être déléguées pendant une demi-journée pour aider. Les montants de rémunération de ces personnes seront retirés des charges de l'entreprise. Cela correspond à l'équivalent de 60% du montant de mécénat de compétence. Elle va pouvoir les réduire, les retirer de son crédit d'impôts. Cette démarche peut être utile dans le cadre de bénévolat sur les manifestations.

Un lobbying doit être mené auprès des grandes entreprises à travers une manifestation importante, afin de les sensibiliser au mécénat dans les départements ultramarins. Il est à signaler que les dispositifs de fondation dans lesquels peuvent rentrer les grandes sociétés nationales ou internationales, mobilisent des montants plus importants que le mécénat d'entreprise.

→ Les propositions sont les suivantes :

- Développer le mécénat sportif, méconnu à l'heure actuelle ;
- Développer le mécénat de compétences pour pallier les carences de bénévoles lors de manifestations sportives ;
- Créer une fondation du sport ultramarin avec les grandes entreprises présentes sur les territoires d'Outre-mer.

➔ Problématique des déplacements aériens des sportifs : pour une véritable continuité territoriale

Animateur : Armand HOAREAU, Vice-président du CCEE Réunion

Intervenants :

- Alain PUELLE, ORESSE
- Paul VERSINI, ORESSE

L'objectif de cette réunion de travail sur la problématique des déplacements aériens des sportifs ultramarins, était d'identifier des pistes de réflexion afin de pouvoir mettre en œuvre une réelle continuité territoriale concernant un champ expérimental : le sport.

Il est acté que les sportifs ultramarins apportent une contribution certaine au sport en France. Le nombre de médailles remportées par ces derniers lors de compétitions nationales ou internationales en est la preuve. Si les sportifs résidant en métropole n'éprouvent pas de difficultés à se rendre sur ce type de rencontres sportives d'envergure, ce n'est pas le cas des athlètes restés sur leur territoire respectifs.

En effet, se rendre vers d'autres pays plusieurs fois par an demande un budget conséquent dont peu d'athlètes disposent. Or, cette confrontation avec des sportifs de haut niveau est nécessaire afin de leur permettre de progresser dans leur pratique. La continuité territoriale pour les sportifs de haut niveau est peu développée dans les territoires d'Outre-mer. Il est à noter deux initiatives intéressantes mises en œuvre afin de permettre un déplacement plus aisé des sportifs : une en Guadeloupe et l'autre à La Réunion.

En Guadeloupe, plusieurs dispositifs ont été mis en place. Le premier concerne des contrats d'objectifs signés avec les ligues et les comités avec un volet d'aide aux déplacements. Sur l'année 2009, 40 ligues et comités ont signé un contrat d'objectifs pour un montant d'environ 1 500 000 euros. Le deuxième dispositif est mis en œuvre dans le cadre de la continuité territoriale : les sportifs qui vont en dehors de la Guadeloupe pour une compétition ou un examen bénéficient d'une réduction de 300 euros sur le billet d'avion.

Le troisième aspect du dispositif est l'aide individuelle : un sportif désirant se rendre en métropole pour un stage, une compétition dépose une demande de subvention au près du Conseil régional. Cette instance répond favorablement en l'aidant à participer à cette manifestation. S'agissant des sportifs de haut niveau et sur la base de la liste définie par le Ministère, le Conseil régional de Guadeloupe leur alloue une bourse afin de faciliter leur déplacement et ainsi faciliter la confrontation avec d'autres sportifs d'envergure nationale ou internationale.

A La Réunion, depuis 40 ans il existe un outil qui travaille à faciliter les déplacements des sportifs. Il s'agit de l'ORESSE : l'Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatifs. Il permet aux sportifs réunionnais de faire le déplacement vers l'extérieur et plus particulièrement vers la métropole. Cet office aide les comités et les ligues à payer le voyage de leurs athlètes à moindre coût. L'ORESSE est une exception dans le système associatif français et ultramarin car c'est la seule structure où se retrouve la quasi-totalité des mondes sportifs et socio-éducatifs de l'île de La Réunion.

Cet office est né d'une conviction que la mobilité est le meilleur moyen de progresser tant sur le plan humain que sur le plan des résultats sportifs. Dans cette optique, le premier rôle de l'ORESSE est d'aider à franchir le seuil en faisant la promotion des DOM, TOM et autres pays dont le patrimoine humain, culturel, social, économique et sportif serait de nature à enrichir la personnalité des jeunes réunionnais. Et cela passe notamment par une aide financière des échanges et/ou des voyages vers l'extérieur. L'ORESSE a également pour objectif d'être un organisme de réflexion et de concertation en matière de mobilité au sein du monde associatif à travers un fonctionnement exemplaire et un principe d'équité. Cela induit que l'ambition de l'office est de mettre à disposition de l'association la plus modeste comme de la ligue la plus importante, les mêmes facilités de déplacements vers l'extérieur.

Cet office a fait de l'aide et de la responsabilisation ses chevaux de bataille. Cependant, cela ne signifie pas assistanat. Il n'est en aucun cas question de reprendre entièrement à sa charge le coût des billets. Il accorde une aide fixée suivant des critères redéfinis annuellement à un pourcentage du prix du billet. L'office offre une facilité maximale aux associations, ligues et comités adhérents grâce à son service de billetterie qui se charge des réservations et de l'acquisition des billets en fonction des dates prévues. Il faut savoir que l'ORESSE est un des plus gros acheteurs de billets de La Réunion. Ce volume d'achat lui permet de négocier des billets à un meilleur coût.

Les partenaires financeurs de l'ORESSE sont : l'Etat par le biais de la Direction départementale de la jeunesse des sports et de la vie associative, le Centre national pour le développement du sport, le Conseil régional, le Conseil général. L'office a aussi des partenaires commerciaux : des agences de voyages sélectionnées bi annuellement par appel d'offres.

Tous les ans, l'ORESSE reçoit à peu près 6 000 demandes afin de pouvoir faire voyager des sportifs et des socio-éducatifs. Sur les 6 000 demandes et au regard des subventions perçues par l'office, seules 2 500 personnes, athlètes ou accompagnants peuvent bénéficier d'une aide pour une année. Le taux de prise en charge de l'office sur le billet d'avion est entre 35 et 45%.

L'ORESSE réfléchit déjà à l'avenir, ses administrateurs pensent que la voie de l'efficacité économique prise par l'office doit être poursuivie et améliorée. Il faut poursuivre le développement de la culture de la mobilité au sein de la population réunionnaise dans ses composantes les plus dynamiques, celles des mondes sportifs et socio-éducatifs.

→ Les propositions de cette séance de travail :

- **Encourager la continuité territoriale en mettant en place des dispositifs efficaces et simples afin de favoriser la mobilité des publics et des sportifs en particulier ;**
- **Mutualiser les moyens de l'Etat et des collectivités territoriales afin d'obtenir une aide financière conséquente et de négocier avec les compagnies aériennes pour avoir des billets à des prix raisonnables pour l'ensemble des publics ultramarins et plus particulièrement les sportifs ;**
- **Utiliser le champ de la pratique sportive pour expérimenter l'application d'une véritable continuité territoriale en matière de transports de sportifs et de matériels ;**
- **Sensibiliser les décideurs politiques et économiques sur l'importance de la mobilité des ultramarins vers l'extérieur.**

PRÉSENTATION DE LA BASE DE DONNÉES WIKISPORT

Intervenants :

- Cécile NERE MARPIGA, consultante pour le CCEE de La Réunion
- Mickaël MAILLOT, Directeur du CCEE de La Réunion
- Jean-Yves LANGLOIS, Vice-président du CCEE de La Réunion

Cécile NERE MARPIGA, docteure en géographie, chercheuse associée au Centre de Recherches en Géographie (CREGUR) et consultante pour le compte du CCEE de La Réunion a présenté la base de données « Sport Réunion », permettant la réalisation d'études sur le sport à La Réunion. Quatre items ont été mis en exergue : l'historique du sport, le sport de haut niveau, les équipements sportifs et les financements du sport.

La partie « Historique du sport » s'est construite autour de deux critères : les manifestations sportives de 1946 à 2010 et le palmarès sportif. Cet item souffre de carences d'informations sur certaines années. Cela est dû à l'absence d'archives départementales concernant le palmarès sportif pour certaines années.

L'onglet « Sport de haut niveau » permet de voir la répartition sportive du haut niveau à La Réunion et en métropole. Celle-ci a été identifiée en fonction de son évolution dans le temps, par genre (homme/femme), par sportifs (séniors, élites, jeunes, reconversions etc.) et par discipline. L'objectif est de voir quelles sont les pratiques sportives les plus investies par catégories et par genre.

L'item « Equipements sportifs » est le troisième analysé dans la base et s'inscrit dans une démarche d'évolution dans le temps et dans l'espace. Les équipements sont identifiés par commune et par type. C'est l'existant qui est pris en compte.

Le quatrième item identifié est celui « Financement du sport » : il concerne le recensement des sources de financement de l'activité sportive à La Réunion. Grâce à celui-ci, les différents partenaires financiers sont connus (l'Etat, le Département, la Région, les communes). Cet item souffre d'une carence d'informations car les données sont discontinues.

Cette base de données peut et doit aider la réflexion sur les futures politiques sportives à mettre en œuvre dans les sociétés ultra-marines. Cela s'avère d'autant plus important en ce qui concerne les sports identitaires tels que le Moringue ou la Croche par exemple. Tout en respectant leur forme traditionnelle, spécifique à chaque département, l'objectif est de leur donner une reconnaissance institutionnelle avec la mise en place de diplômes. Il est important d'intégrer une spécificité culturelle dans une pratique sportive plus générique à un niveau fédéral, cela permettrait à certains athlètes de se reconverter et d'atteindre le haut niveau.

Pour que la base de données Wikisport puisse « vivre », il faut que la mise à jour puisse se faire selon une fréquence régulière et pourquoi pas annuelle. Et dans cette optique, il faut une véritable relation partenariale avec tous les acteurs du monde sportif. Cette base de données doit être utilisée et utilisable par tous. Cet outil peut contribuer à la création d'un observatoire du sport à La Réunion.

Intervention de Jean Claude WILLIAMS, membre du CCEE de La Martinique



SYNTHÈSE DU COLLOQUE INTER-CCEE 2010

Pourquoi cet observatoire ? Il permettrait de mutualiser, de fédérer toutes les données sur le sport en un lieu et une même structure afin de les rendre disponibles à tous. Une fois cette mutualisation faite, il y a lieu de définir d'une part la structure porteuse de l'observatoire et d'autre part, les modalités de diffusion et d'accès aux données.

Pour qui cet observatoire ? Les acteurs sportifs, les politiques sont concernés ainsi que toute personne, le chercheur y compris, travaillant sur le sport.

Qui doit mettre en place cet observatoire ? Le CCEE ne pourrait pas être l'unique porteur de ce projet. Une réflexion doit être menée avec les acteurs locaux et les partenaires. Ce partenariat exigerait la mobilisation de ressources humaines et financières complémentaires.

→ Cette séance de travail a permis la formulation d'un certain nombre de propositions :

- Créer un observatoire du sport à La Réunion qui serait une plate-forme de consolidation pour tout l'Outre-mer ;
- Mettre en place une logique de mutualisation des moyens pour développer la base de données Wikisport ;
- Réfléchir sur le portage de création d'une telle structure (sa forme juridique, sa composition, son fonctionnement, son financement...).

→ D'autres propositions ont également été formulées, même si elles ne sont pas en lien direct avec la base de données :

- Mesurer l'impact et la sécurité des manifestations sportives sur le domaine public (hors calendrier sportif recensé) ;
- Prendre en compte des réalités régionales dans le développement d'une politique publique sportive sur les territoires d'Outre-mer. Wikisport ainsi que l'étude de la Martinique peuvent servir d'exemple dans la démarche.

Atelier «Wikisport»



ATELIER SPORT ET SANTÉ

La pratique des activités physiques et sportives est unanimement reconnue comme bénéfique pour la santé mais sa reconnaissance est quasiment inexistante, sauf à considérer la participation du CNDS et des financements croisés des plans nationaux ou locaux de santé. La complémentarité Sport et nutrition est-elle réellement prise en compte par les pratiquants ? Comment cette pratique se décline-t-elle au quotidien actuellement, comment devrait-elle se déclinier et avec quels partenaires (infrastructures, encadrements, financements, publics, etc.) ?

L'atelier « Sport et santé » a abordé des problématiques qui ont fait l'objet de présentations et d'échanges d'expériences afin de mettre en lumière l'apport bénéfique du sport sur la santé et la relation, qui doit être maintenue, entre la nutrition et la pratique sportive. Une bonne pratique du sport nécessite une bonne hygiène de vie, une alimentation équilibrée et répondant aux besoins du sportif, et non une consommation de produits illicites visant à améliorer la performance personnelle.

➔ L'état de la pratique sportive de loisirs et de santé dans nos régions Les différentes visions en matière de sport, santé et nutrition

Présidente de séance : Andrée AIMAN, Vice-présidente du CCEE Guyane

Animateur : Jean-Marc MAILLOT, membre du CCEE Réunion

Intervenants :

- Patrick CAMPO, Centre de rééducation cardiovasculaires de la clinique de Sainte-Clotilde « Maladies cardiovasculaires et APA », « Diabète et APA »
- Virginie RIVIERE, AG Réunion Sud « Obésité, diabète et APA »
- Fabrice BIJOUX, OMS de Saint-Pierre « Obésité et APA »
- Djamil GANGATE, OMS de Saint-Joseph
- Laure HOUDON, AG Réunion Sud
- Sandrine PADAVATAN, AG Réunion Sud
- Alex RODEF, membre du CCEE Guadeloupe « Bien fait et bien-être »
- Claude PETIT, Président du CCEE Martinique « Sport e Dopage »
- Chantal VERKINDT, Université de La Réunion « Formations en APA »
- Christian BENEZIS, FNOMS, Vice-président du Conseil général de l'Hérault
- Jany HOAREAU, restauration scolaire de Saint-Joseph

Ces différentes approches ont permis d'étayer le débat sur le Sport et la santé. Il apparaît avant toute chose que la pratique du sport ne peut-être dissociée de la notion d'éducation qu'elle soit populaire, nutritionnelle ou globale. Associer éducation et sport permet de respecter les comportements, les habitudes et les coutumes des personnes. Cela permet à terme d'encourager les personnes à se lancer dans une pratique sportive qui correspond le mieux à leur mode de vie, à leur disponibilité au quotidien et à leur vécu personnel.

L'objectif principal de cette démarche est d'encourager la pratique d'un sport chez l'enfant et l'adolescent et de maintenir celle-ci chez l'adulte. Pourquoi est-ce primordiale ? Il a été démontré que l'arrêt de la pratique sportive a une incidence effective sur la santé (développement de maladies cardiovasculaires et des AVC) des personnes et de leur bien-être (stress, troubles du sommeil...) en général. Concernant des pathologies particulières telles que le diabète (qu'il soit chez l'enfant ou chez l'adulte) ou l'obésité, le sport permet dans le premier cas de l'équilibrer et dans le deuxième cas de réguler la croissance du nombre de personnes obèses.

Intervention de Patrick CAMPO



Au regard de ces populations, la pratique sportive doit se développer. Le sport permet par exemple pour les enfants diabétiques ou obèses, de s'épanouir et de retrouver l'estime de soi. La pratique sportive les valorise. Elle donne aussi la possibilité de rétablir la communication avec l'autre surtout s'il est en rupture avec la société... Et c'est souvent le cas de ces populations ayant ce type de pathologies.

Par ailleurs, dans une société sédentarisée, la population est confrontée à des problèmes liés à la nutrition. Le sport doit prendre alors toute sa valeur d'éducation thérapeutique. La pratique d'un sport est à encourager via toutes les initiatives privées ou publiques. Par exemple, il faut se donner les moyens de développer les pratiques sportives libres (le sport pratiqué le dimanche hors club, les parcours de santé), etc.

De même que les projets donnant une dynamique d'essor à la pratique sportive que ce soit pour la population en général ou pour des personnes atteintes de pathologies particulières, doivent être soutenus par la mise en place de partenariat avec le secteur public (collectivités) et privé (les Offices municipaux des sports, les associations). L'exemple de l'action de l'OMS de Saint-Joseph avec l'association Réunir Sud en est la parfaite illustration.

Il faut mettre à disposition des moyens financiers et humains. Le personnel prenant part à ce type de projets se doit d'être très professionnel. Il apparaît donc nécessaire de créer des formations liées à la problématique du sport et de la santé. Et parce que le sport participe à la démarche de Prévention Santé menée sur l'ensemble des territoires ultra-marins, ces formations adaptées pourront répondre à une situation réelle de la population.

Celles-ci doivent être pointues et contenir des enseignements liés à la nutrition, à la physiologie, à la psychologie des malades, aux pathologies pouvant être allégées par le sport, etc. Ces formations doivent former un panel de professionnels au spectre d'actions plus large. Ils ne pourront être professeurs d'éducation physique certes. Mais, ils pourront s'orienter vers des métiers d'éducateurs spécialisés auprès de malades ou de personnes obèses par exemple (éducation physique adaptée). Elles s'adresseront aussi aux personnes déjà en poste et participant à des projets de sports et santé. La licence APA est une des filières mises récemment en place à l'UFR STAPS à La Réunion visant cet objectif.

L'éducation par le sport c'est aussi informer les gens sur la bonne pratique du sport. Il est important que chaque individu ait conscience que faire du sport peut-être dangereux s'il ne tient pas compte de son état de santé. Cette information élémentaire doit être faite auprès des populations. Elles doivent aussi être informées que dans le sport, il y a des conduites et des règles à suivre pour ne pas mettre sa vie en danger. Elles sont du domaine de la santé, de la législation et du bon sens.

La santé publique et le sport c'est aussi la lutte contre le dopage. Elle est menée sur l'ensemble des territoires ultra-marins dans le cadre de compétitions régionales ou internationales. Au-delà de la sanction intervenant en bout de chaîne après des contrôles ciblés ou pas, il est important d'éduquer et d'informer la population sur la problématique du dopage et sur les moyens mis en œuvre afin de lutter contre le dopage. Cette démarche fait clairement partie de l'éducation au sport à l'attention des populations d'Outre-mer.

La santé et le sport c'est aussi parler de l'importance de la nutrition. Une bonne hygiène alimentaire associée à une pratique sportive adéquate permet le ralentissement du vieillissement du corps et de ses organes. Les accidents cardiovasculaires sont alors moins fréquents. L'information auprès du public doit être constante. Et des actions concrètes pour encourager la pratique sportive et l'adhésion du plus grand nombre à une base nutritionnelle plus saine doivent être mises en œuvre.

Et cela peut commencer très tôt. Dès l'école primaire, cette sensibilisation peut être faite par le biais de la restauration scolaire et du sport à l'école. Le Plan National Nutrition Santé (PNNS) et l'ANDRM (Association nationale des directeurs de la restauration scolaire) sont des outils qui ont vocation de donner des consignes afin que les enfants aient des repas mieux équilibrés : plus de fruits et de légumes, moins de sucre et de matières grasses, moins de sel.

Par ailleurs, le suivi et la traçabilité des produits et des repas confèrent une meilleure hygiène des plats servis en restauration scolaire. Pour suivre ces consignes, il faut se donner les moyens humains (embauche de diététiciens) et avoir la volonté de participer à ce projet national de nutrition.

Le département de l'Hérault par exemple, sous l'impulsion de son Vice-président Christian BENEZIS, a voulu montrer qu'il y a une volonté politique de mettre en place une stratégie pour anticiper certains problèmes de santé publique, comme l'obésité infantile d'une part, et la santé des seniors. Une opération pilote de haute qualité alimentaire est menée depuis trois ans dans les collèges avec une amélioration du contenu de l'assiette et un meilleur choix des produits utilisés.

Par ailleurs, afin de gommer les inégalités sociales et de santé, le département de l'Hérault développe des programmes d'activités physiques adaptées autour de deux axes : le mieux grandir et le bien vieillir ou le bien grandir et le mieux vieillir.

SYNTHÈSE DU COLLOQUE INTER-CCEE 2010

Certaines de ces actions de prévention qui passent par un changement de comportements alimentaires et la pratique régulière du sport peuvent être financées par l'Assurance Maladie qui en est demandeuse à l'heure actuelle, comme c'est le cas dans le département de l'Hérault.

→ Quelques propositions ont émergé des séances de travail durant l'atelier « Sport et santé » :

- Développer des structures adaptées pour une pratique conviviale du sport hors club (parcours de santé par exemple) ;
- Mettre en place des partenariats publics ou privés dans le cadre d'un parcours d'éducation sportive et de bien-être à l'attention des publics avec des pathologies ;
- Faciliter l'accès aux pratiques sportives pour les milieux socialement défavorisés ou géographiquement isolés ;
- Mettre en place une action durable mêlant éducation sportive et alimentaire tout en respectant la culture, les habitudes de la population ;
- Apporter à la population une sensibilisation et une éducation à la pratique sportive ;
- Favoriser des licences sportives à moindre coût pour les enfants atteints d'obésité afin de les encourager à faire plusieurs sports ;
- Débloquer des crédits pour mettre en place des formations adaptées « Sport et Santé » ;
- Proposer la mise en œuvre du master STAPS à l'Université de La Réunion ;
- Améliorer le dispositif pour les contrôles anti-dopage afin de permettre une diminution des conduites dopantes en milieu sportif ;
- Améliorer la lutte contre le dopage en informant la population sur les modalités et sur les sanctions ;
- Encourager les initiatives sur la nutrition en restauration scolaire.

Atelier «Sport et Santé»



RESTITUTION DES ASSISES TERRITORIALES DU SPORT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intervenants :

- Régis BERTOGLI, DJSVA
- Evelyne PRUVOST, DJSVA
- Dominique DURAND, CROS

La mise en place des Assises territoriales du sport et du développement durable sous l'impulsion en mai 2010, de la Secrétaire d'Etat Mme Rama YADE, a consisté en la mise en place d'assises du sport et du développement durable inter régions. Le calendrier national a conduit la tenue de ces assises au mois d'octobre 2010.

Cinq thématiques ont été abordées lors de ces assises dont trois étaient imposées : organisation de compétitions et des événements sportifs, organisation de la pratique, sensibilisation éducation et formation, équipements sportifs, gouvernance et responsabilité sociétale.

Ces ateliers ont permis de faire participer aux débats près de 250 personnes issues du monde politique, du monde sportif, de l'Education nationale, des acteurs engagés en matière d'environnement et d'écologie.

➔ L'atelier « Organisation de compétitions et des événements sportifs »

Cet atelier s'est déroulé à la mairie du Tampon et a regroupé ceux qui organisent des événements sportifs aussi bien des associations que des organismes privés. Ce qui ressort de cet atelier c'est une prise de conscience de l'ensemble des acteurs de tenir compte du développement durable dans l'organisation de leurs manifestations avec la volonté d'obtenir un label. Le CROS de La Réunion étudie actuellement la possibilité de délivrer aux organisateurs, qui rentreraient dans cette démarche, un label, en particulier sur la réduction des déchets.

Le label « manifestation éco durable » a déjà été attribué à des manifestations sportives comme notamment l'éco marathon du Tampon. Lors de la compétition de parapente à Saint-Leu, il y avait aussi un éco village avec des toilettes sèches, des gobelets consignés, toute une logique de préservation de l'environnement et surtout d'éducation populaire, l'objectif étant de convaincre les personnes de préserver l'environnement, de contribuer à la sauvegarde de la planète car rentrer dans cette logique devient une nécessité.

Cet atelier a également mis en exergue qu'il n'y a pas de contradiction entre les sports traditionnels et les sports de nature, il y a des initiatives dans chacune de ces catégories et tous les sports peuvent contribuer à cet état d'esprit.

Les échanges entre les acteurs présents, qui n'avaient pas l'habitude de se rencontrer, ont permis encore une fois une prise de conscience qui devrait aboutir à des actions concrètes dans ce domaine. Est cité à titre d'exemple l'extinction de l'éclairage des stades de football, des terrains de tennis ou encore des aires couvertes en tenant compte des risques importants d'échouage d'oiseaux, du pétrel de Barau en particulier. Des partenariats nouveaux et extrêmement riches sont en train de se mettre en place entre les organisateurs de manifestations sportives et les organismes, associations de protection de la nature.



→ L'atelier « Organisation de la pratique »

Cet atelier s'est déroulé au CREPS à Saint-Denis. Un constat global est ressorti de ces débats : beaucoup d'actions sont mises en place en matière de respect de l'environnement, de réduction des déchets, de réduction des émissions de CO2 et d'accompagnement de l'éducation des plus jeunes. Elles méritent d'être connues et surtout mutualisées.

En ce qui concerne le respect de l'environnement, en fonction des manifestations ou lors des entraînements, un effort sur l'utilisation de l'énergie a été fait, des brigades vertes au sein de la Fédération de randonnée pédestre ont été mises en place. Toutes ces initiatives font l'objet de remontées de propositions mais aujourd'hui, le problème reste encore la mutualisation.

Pour ce qui est de la réduction des déchets, plusieurs pistes ont émergé comme la création d'un calendrier commun des manifestations qui permettrait la mutualisation des achats, notamment de gobelets qui pourraient être lavés à la fin d'une manifestation et réutilisés lors d'une autre manifestation. Une autre piste serait l'utilisation de grands contenants pour les déchets, et l'utilisation de produits biodégradables lors des événements sportifs. Toutes ces pistes font partie d'un certain nombre de propositions qui ont été remontées dans le domaine des traitements des déchets.

Concernant la réduction des émissions de CO2, certaines fédérations et certaines ligues ont déjà réalisé des bilans carbone liés aux déplacements des personnes participant à une manifestation sportive, mais force est de constater que le covoiturage n'est pas encore rentré dans les mœurs. C'est une réflexion à mener afin de faire évoluer les comportements.

L'accompagnement à l'éducation se traduit par des partenariats avec les communautés d'agglomérations, les communes sur la réduction des déchets à travers une éducation au tri des déchets. Un certain nombre d'EPCI ont des programmes de sensibilisation pour le grand public, pour les enfants lors des manifestations qu'ils organisent. Ce sont des initiatives qui méritent d'être connues et il est important de savoir que ce type d'outil peut être utilisé.

Des préconisations fortes se sont dégagées de ces quatre constats : la formation, la concertation et la mutualisation. Il serait intéressant que les acteurs, qu'ils soient institutionnels, associatifs, privés ou issus du développement durable, se retrouvent dans une plate-forme, qu'ils se rencontrent plus régulièrement afin de dégager des pistes communes de développement pour une meilleure organisation de la pratique dans une logique de développement durable.

→ L'atelier « Sensibilisation, éducation et formation »

Cet atelier s'est déroulé à Saint-Paul. Les échanges ont permis de constater que le développement durable ne fait pas partie intégrante des valeurs du sport telles qu'elles sont connues : le fair-play, les bienfaits pour la santé, la création de liens sociaux, etc. C'est donc un enjeu nouveau pour le mouvement sportif. Il est important d'impliquer le mouvement sportif avec des objectifs comme l'éco citoyenneté, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, car le sport est un vecteur de communication très important qui permet de toucher une grande partie de la population.

Les débats sur cette thématique ont été très riches et là encore, ils ont souligné une prise de conscience du mouvement sportif, du mouvement associatif des enjeux planétaires. Les réflexions en sont encore à leur début, mais elles nécessitent d'être poursuivies afin de faire des propositions en matière d'éducation à travers le sport.

De plus, l'exemple de Tony ESTANGUET a été évoqué en tant qu'ambassadeur du sport et du développement durable auprès du Ministère des sports. Les sportifs de haut niveau peuvent eux aussi véhiculer les messages en terme de développement durable.

→ L'atelier « Equipements sportifs »

Cet atelier s'est déroulé à Bras-panon et a fait apparaître un état des lieux des équipements sportifs à La Réunion qui sont vieillissants et qui n'ont pas toujours été conçus selon les critères en matière de développement durable ou encore HQE (Haute qualité environnementale). Ce sont donc des chantiers à mettre en place. Un des points forts évoqués, c'est la possibilité de solliciter sur le plan local l'ARER afin de faire établir des bilans, faire des propositions pour des nouveaux chantiers.

Des préconisations ont été formulées par les participants. Privilégier l'utilisation des énergies renouvelables, l'utilisation des eaux de pluie, les économies d'énergie permettent de rentrer dans la démarche. Par exemple la ville de Bras-Panon qui a fait de gros efforts en termes d'équipements sportifs ce qui a permis d'illustrer une prise de conscience politique locale en matière de développement durable.

La formation des personnels qui sont en charge de la gestion des équipements sportifs a été évoquée. L'objectif est de les intégrer dans une démarche de formation continue afin qu'ils puissent appliquer les concepts de développement durable dans leur gestion dont ils sont les garants en termes de qualité. De plus, l'un des points les plus importants qui a été soulevé est encore une fois la mise en place d'un véritable pôle d'excellence du sport avec des équipements de haute qualité et la création d'une plate-forme de concertation mutualisée.

→ L'atelier « Gouvernance et responsabilité sociétale »

Cet atelier sur la gouvernance du sport ou encore la gestion du sport a permis de faire deux constats. Le premier constat qui est plus un cri d'appel concerne le monde associatif à La Réunion. Il attend beaucoup des partenaires publics en termes de moyens de subsistance et particulièrement une réduction des délais concernant les attributions des aides, des contributions et des subventions. Le second constat posé par l'atelier concerne le secteur marchand qui a fait une irruption déterminante et remarquable dans l'organisation des activités physiques et sportives, ce qui est très positif pour la gestion des équipements, mais cette irruption pose également des interrogations aux dirigeants sportifs. En effet, il apparaît clairement une concurrence peut-être mal perçue qui s'établit entre le monde associatif et le secteur marchand notamment en ce qui concerne l'attribution d'espaces de jeux, d'aides, de salles, de subventions par les collectivités. Par ailleurs, il a également été constaté que le secteur marchand ne favorise pas l'augmentation du nombre de licenciés puisqu'il favorise une pratique sportive personnelle qui reste malheureusement centrée sur elle-même.

→ Suite à ces constats, cet atelier a mis en exergue sept préconisations :

- **Retrouver un nouveau souffle. Le monde sportif à La Réunion souhaiterait renouer avec les conventions d'objectifs pluriannuelles. Celles-ci permettraient de débloquer les fonds issus des subventions en début d'exercice budgétaire ou au moins la moitié des subventions mentionnées dans la convention ;**
- **Soutenir la création des emplois durables des ligues et comités (mais également des grands clubs de La Réunion) avec de l'argent public. Cela permettrait de renforcer l'activité des clubs, ligues et comités sportifs ;**
- **Fédérer les activités sportives autour d'un véritable projet de gouvernance régionale. Il existe à La Réunion une commission territoriale du CNDS qui rassemble déjà tous les acteurs, mais l'objectif serait de donner à cette instance de concertation encore plus de sens ;**
- **Parvenir à une planification coordonnée de la part des collectivités et de l'Etat en matière de projet de développement des structures et infrastructures sportives, cette préconisation se positionne plutôt comme un vœu ;**
- **Associer le monde associatif, sportif et économique du sport à la préparation des décisions qui sont prises par les collectivités concernant le développement des sports de nature ;**
- **Renforcer les systèmes de régulation de l'activité sportive en sensibilisant davantage les élus, les administrations et les fédérations ;**
- **Prendre véritablement en considération l'Outre-mer. Il s'agirait de s'appuyer sur une instance de concertation nationale rassemblant l'ensemble des territoires d'Outre-mer afin que celle-ci puisse participer de façon active à la préparation des décisions nationales les concernant. Cela permettrait de mener une politique cohérente qui tiendrait compte des attentes, des problématiques des territoires ultramarins.**

Pour rappel, la synthèse des Assises territoriales du sport et du développement durable est disponible sur le site internet de la Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

ATELIER SPORT DE HAUT NIVEAU

La pratique sportive est unanimement reconnue pour son fort pouvoir d'insertion et de cohésion sociale au quotidien dans le cadre d'une pratique sportive de base. Compétitions sportives, études et formations sont totalement compatibles pour la plupart des sports.

Cependant, la pratique de haut niveau demande pour certains sports un tel investissement humain, que la possibilité de suivre en parallèle une formation professionnelle est souvent occultée au seul profit de la réussite sportive. Le haut niveau ne joue plus dans ce cas son rôle d'ascenseur social. En effet, certains sports n'ouvrent pas forcément les portes à une vraie professionnalisation et à un revenu décent par rapport à l'investissement personnel de chacun dans sa pratique sportive à l'issue de la période de compétition.

Le sportif de haut niveau se retrouve souvent dans des situations professionnelles en non concordance avec « la gloire passée » ; cette dichotomie entre son statut d'athlète encensé par les médias, sa fédération, les plus hautes instances nationales et la réalité du quotidien de l'anonyme à l'arrêt de la compétition crée des situations dynamiques.

Comment harmoniser les politiques et trouver une complémentarité entre l'Etat, les collectivités, les organismes de formation et les fédérations sportives pour placer le sportif de haut niveau au centre des enjeux de formation et de réussite personnelle à l'arrêt de la compétition ?

Comment concilier les entraînements intensifs pendant et après la compétition du sportif de haut niveau avec une formation préparant sa reconversion ? Comment revaloriser l'image du sportif qui a porté les couleurs de la Nation à l'arrêt de la compétition ?

L'atelier Sport de haut niveau a fait l'objet de présentations et de témoignages permettant d'établir un état des lieux du sport de haut niveau dans l'ensemble des territoires d'Outre-mer.

Intervention de Michel DACH, membre du CCEE de La Guadeloupe



→ L'état du sport de haut niveau dans nos régions

Président de séance : Jean-Jacques JEREMIE, Président du CCEE de la Guadeloupe

Animateur : Dominique PICARDO, membre du CCEE Réunion

Intervenants :

- Jean-François BEAULIEU, Président du CROS de La Réunion « L'état du haut niveau à La Réunion »
- Michel DACH, Membre du CCEE Guadeloupe « Spécificités ultramarines dans la conduite du double projet sportif et scolaire, puis sportif et professionnel »
- Raymond HORTH, Membre du CCEE Guyane « Les infrastructures sportives »
- Ahamadi DAROUSSI, Membre du CCEE Mayotte « Quels appuis pour valoriser les talents mahorais »
- Gérard LACOM, Membre du CCEE Martinique « Sport de haut niveau en Martinique, état des lieux »

La notion de « Sport de haut niveau » soulève une problématique majeure, celle de l'après haut niveau pour les sportifs : ont-ils été préparés à une reconversion professionnelle et personnelle après des années de pratique sportive et voire de réussites pour certains sur le plan régional, national ou international ?

Ces questionnements au regard du devenir professionnel des sportifs de haut niveau sont également liés à la complexité à donner une définition précise et uniforme de ce qu'est le « Haut niveau » en sport.

A l'heure actuelle, une discipline sportive est reconnue à un haut niveau en métropole, grâce au travail mené par la Commission nationale de haut niveau. Celle-ci détermine les pratiques sportives qui seront au haut niveau en s'appuyant sur un point de références : les compétitions sportives telles que les Jeux olympiques, les Championnats du Monde et les Championnat d'Europe.

Plus concrètement, définir le sport de haut niveau c'est aussi reconnaître la mise en place d'un dispositif par le biais de lettres ministérielles, de parcours d'excellence et de pôles d'espoir. Ils permettent d'asseoir la notion de haut niveau par rapport aux différentes pratiques sportives.

Par ailleurs, l'Etat a mis en place un partenariat de qualité avec le CNOSF, les fédérations sportives, les différentes collectivités territoriales et le monde de l'entreprise dans le cadre du haut niveau.

Les parcours d'excellence avec les pôles espoir sont importants et incontournables dans la sphère du haut niveau et ce pour les fédérations sportives qui souhaitent voir leurs athlètes participer un jour dans des compétitions sportives nationales ou internationales. Elles se doivent d'inclure dans leur stratégie d'accompagnement du sportif de haut niveau, le parcours d'excellence avec la mise en place de pôle d'excellence ou « espoir ».

Or, les fédérations sportives ultramarines sont confrontées à la difficulté de mettre en place de telles structures sur le plan régional. Ceci est dû à un cahier des charges très strict défini sur le plan national et qui ne tient pas toujours compte des spécificités locales. Par exemple, une fédération ne pourra pas mettre en place un pôle espoir si son infirmerie n'est pas aux normes dudit cahier des charges.

Cette donnée est à prendre en compte pour le devenir sportif et plus tard professionnel et personnel de l'athlète. En effet, certains sportifs aspirant au haut niveau doivent partir du fait de l'absence de ce type de structures au plan régional. Si certains sont encadrés (et c'est le cas des très jeunes athlètes en gymnastique par exemple), d'autres partent sans l'accord de leur fédération. Et à ce moment là, ils sont comme des électrons libres sans réel suivi surtout lorsque vient le temps de la reconversion suite à un arrêt volontaire ou accidentel.

Par ailleurs, les départements d'Outre-mer doivent faire face à une contradiction : vouloir garder le plus longtemps leurs athlètes et les envoyer en métropole dans de bonnes conditions et avec un suivi régulier, pendant et après leur carrière sportive de haut niveau. Si le fait de rester permet de faire une promotion de la région d'origine de l'athlète, partir lui permet d'accéder à des compétitions de niveau supérieur.

Or lors des Etats généraux de l'Outre-mer, il a été mis en exergue un certain nombre de dysfonctionnements par rapport à ce suivi en métropole. Il s'est avéré qu'un certain nombre d'athlètes se sont retrouvés démunis et sans aide tant sur le plan professionnel que personnel. Les mesures du CIOM qui découlent des Etats Généraux ont été prises pour palier à ces dysfonctionnements identifiés.

SYNTHÈSE DU COLLOQUE INTER-CCEE 2010

Si le parcours d'excellence est important pour les fédérations sportives, il apparaît primordial aussi de développer deux aspects cruciaux du haut niveau :

- Le partenariat entre le monde sportif, le monde scolaire (les universités, les hautes écoles ou les facultés de médecine, etc.) et celui des entreprises privées ou publiques : le suivi et la reconversion doivent commencer très tôt afin que l'athlète de haut niveau puisse avoir un avenir professionnel et personnel. Et les études ainsi que le partenariat avec des grandes entreprises ouvrent des pistes de réinsertion ;
- Les équipements sportifs : certains départements ultramarins partent d'une situation « zéro » comme Mayotte, d'autres doivent faire face à la vétusté ou le manque de modernité de leur complexe sportif. Il faut donner aux athlètes des moyens à la hauteur de leurs ambitions.

Le cas des Antilles est exemplaire dans l'accompagnement du sportif de haut niveau jusqu'à sa réinsertion professionnelle. Plusieurs étapes sont à franchir pour devenir sportif de haut niveau. Le parcours peut être assimilé à une mue qui fait passer du statut « jeune », à celui de « jeune sportif », puis de « sportif ».

La transition, pour être efficiente, nécessite la prise en compte des contraintes et l'octroi des moyens pour faciliter le passage au statut suivant. Ce schéma de base est universel, l'exil prenant des significations différentes pas forcément liées à une distance géographique importante.

JEUNE	→ JEUNE SPORTIF	→ EXIL ?	→ SPORTIF
(Eveil)	(Double projet : études + sport)		(Double projet : travail + sport)
Ecole / Club	Pôle Espoir		Pôle France / Club professionnel
Détection	Evaluation / Suivi médical		Optimisation de la performance

Dans l'optique de préparer le futur athlète à la perspective de haut niveau, il y a une nécessité de promouvoir les spécificités (climatiques, géographiques, etc.) de chaque région afin que des pôles régionaux d'excellence puissent être créés. Il faut pour cela, redéployer les investissements financiers et humains.

La création de nouvelles filières dans des niches professionnelles liées au Sport sur les territoires ultramarins, peut être une piste qui donnerait aux athlètes désirant revenir dans leur département respectif la possibilité de travailler sur leur domaine sportif en tant qu'animateur ou entraîneur.

→ Les quelques propositions qui ont émergé des séances de travail sont les suivantes :

- Inviter les fédérations sportives à intégrer des ultramarins pour un meilleur suivi des athlètes domiens ;
- Suivre et appliquer les mesures du CIOM au niveau du CROS et du CNOSF avec une programmation des investissements ;
- Mettre en place une instance de concertation par rapport à la formation et la mobilité des futurs sportifs de haut niveau ;
- Avoir une cohérence financière pour mener à bien le parcours d'excellence sportive sur le plan régional ;
- Créer un espace de dialogue et une mutualisation des moyens financiers et humains afin que l'athlète ultramarin réussisse son parcours d'excellence sportive ;
- Favoriser les partenariats entre le monde sportif, le monde scolaire et universitaire et le monde du travail afin d'optimiser le devenir professionnel et personnel de l'athlète ultramarin ;
- développer des formations diplômantes liées au sport et/ou l'animation sportive afin que l'athlète ultramarin ait un emploi dans des niches existantes dans sa région ;
- Mettre en exergue les spécificités locales (lieux, climat) des régions ultramarines pour délocaliser les compétitions de haut niveau et permettre aux athlètes domiens d'être confrontés à des sportifs d'envergure internationale ou nationale ;
- Prendre en charge financièrement la mobilité des sportifs ultramarins de haut niveau lors de compétitions nationales ;
- Reconvertir les anciens athlètes vers le métier d'entraîneur dans leurs anciennes disciplines sportives ;
- Intégrer à la problématique du sport de haut niveau celle du handicap ;
- Prendre en compte les années de pratiques sportives de haut niveau dans le calcul de la retraite des sportifs.

PRÉSENTATION DU SPORT SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ EN OUTRE-MER

A travers les différentes expériences des territoires et au regard des certaines évidences telles que le sport comme vecteur d'insertion professionnelle et personnelle, comme incidence positive sur la santé, comme moyen d'expression identitaire, il était également important d'aborder la pratique du sport en milieu scolaire : un exemple l'USEP.

Intervenant :

- Thierry GRIMAUD, Délégué départemental de l'USEP

Outre la mise en place de manifestations (comme une fédération sportive), son premier objectif est de faire pratiquer aux enfants des écoles du premier degré différentes activités sportives afin qu'ils puissent choisir plus tard le sport qui leur convient le mieux. La démarche reste éducative avant tout. L'USEP mène aussi des activités à vocation culturelle au sein de structures telles que les centres de vacances.

L'USEP touche de par ses activités et ses actions 860 000 adhérents, 11 000 associations et 15 000 écoles.

Effectifs*	2007	2008	2009
Licenciés de la fédération	890 469	880 264	863 849
Dont licenciés Outre-mer	57 785	55 576	50 036

**Données extraites d'un questionnaire adressé par le CCEE auprès des ligues et comités ainsi qu'auprès des fédérations, dans le cadre de la préparation du colloque. Cette enquête visait à vérifier l'existence de politiques fédérales consacrées de manière spécifiques à l'Outre-mer.*



SYNTHÈSE DU COLLOQUE INTER-CCEE 2010

Son action au sein du sport auprès des enfants s'inscrit toujours dans une démarche de connaissance de l'enfant via l'aspect pédagogique et éducatif. Ainsi, elle peut organiser une manifestation sportive ou ludo-éducative qui aura pour objectif de sensibiliser les élèves à la notion du handicap par exemple. Lors de ses actions de sensibilisation, l'USEP dispose d'outils pédagogiques et culturels tels que des DVD, des maquettes, etc.

L'intervention de l'USEP au sein des écoles est basée sur le militantisme et le volontariat des professeurs des écoles. Cela pose la problématique de l'engagement au quotidien de ces professeurs d'école car l'action au sein de l'USEP se fait en dehors du temps scolaire et sur la base du bénévolat.

Il faut savoir aussi que les enfants ont un statut d'élus au sein de l'association. C'est l'une des rares structures de ce type qui le permet. La volonté de fonctionner comme une association est dû au fait que l'USEP est très attachée à son histoire et à son passé : le sport pour tous... qu'il soit accessible à tous les enfants sans tenir compte des revenus des parents.

L'USEP est cependant confrontée à un problème de financement de ses activités au quotidien, au sein des écoles. Les actions mises en œuvre par l'école sont prioritaires.

Par ailleurs, son statut empêche certains interlocuteurs d'intervenir financièrement. Ces derniers disent ne pas être habilités à le faire. Il y a un renvoi de responsabilités entre le Rectorat et les collectivités lorsqu'il s'agit par exemple de payer la mobilité des enfants vers une manifestation : Qui prend en charge les frais de transport par bus ? Devant la difficulté de trouver le bon interlocuteur, l'USEP préfère parfois renoncer à mettre en place ce type d'actions.

→ Quelques propositions ont émergé de cette présentation :

- Mobiliser le rectorat, les OMS et les collectivités pour qu'ils facilitent d'une façon ou d'une autre les actions de l'USEP au sein des écoles ;
- Dégager trois heures pour les enseignants par école ou deux enseignants par école pour mettre en place des actions menées par l'USEP ;
- Payer ces heures grâce à une enveloppe mise à disposition par le Rectorat.

Intervention du Sous Préfet de Saint Pierre, Jean Luc LHEMANNE



V – CONCLUSIONS

Les trois jours de colloque ont permis aux différents acteurs, qu'ils soient issus du sport, de la politique, du monde économique, d'échanger sur des problématiques liées au sport dans les régions ultramarines. Les thématiques telles que l'identité, le tourisme, l'économie, la santé et le haut niveau, le premier degré, ont permis de mettre en exergue un certain nombre de propositions. Celles-ci feront l'objet d'un moratoire qui sera présenté aux élus afin de définir une politique du sport qui prend en compte les spécificités des départements d'Outre-mer. Par ailleurs, les réflexions qui ont émergé de ce colloque vont permettre également de préparer le prochain colloque organisé par La Guadeloupe. Le devenir du sport en Outre-mer pour les Outre-mer est un enjeu vital pour les prochaines années. L'espoir est de parvenir tout ou partie à cette vision 2030 que le CCEE de La Réunion a partagé à l'ouverture du colloque.

LE COLLOQUE INTER-CCEE, UNE VISION 2030...

En ouverture du colloque, le CCEE de La Réunion a souhaité partager ses perspectives concernant les propositions émanant des travaux réalisés tout au long du colloque. Sous forme d'un reportage radio, elle fait part de sa vision 2030 au micro de Dominique PICARDO, membre du CCEE de La Réunion.

« [...] Très rapidement, pour vous situer le contexte, il m'a été demandé de rêver, plus exactement de délirer. Alors comme ma pratique habituelle est de temps en temps le micro devant le public mais plus souvent le micro en dehors du public, puisque je fais de la radio, je vais retourner à mon média habituel. Je vais donc vous proposer un petit délire. Je vous invite juste à imaginer que nous sommes en 2030 et que vous écoutez la radio.

« Le magazine de la coupe d'Europe, finale de la coupe d'Europe 2030 »

Finale 2030 à l'île de La Réunion, c'est un événement que nous n'osions imaginer. Et pourtant cette finale marque l'aboutissement d'un long travail dont les prémices avaient été posées fin 2010 lors du colloque inter Conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

Une vaste réflexion autour d'un processus d'affirmation de la pratique sportive s'était alors opérée. Et aujourd'hui, le constat est que sur le million d'habitants que compte l'île, 250 000 personnes sont licenciées dans une discipline sportive : soit un réunionnais sur quatre. Si l'on met ce chiffre en rapport avec le fait que 27% de la population a moins de 20 ans et que 24% de la population a plus de 60 ans, c'est vous dire l'engouement des réunionnais pour la pratique sportive en club. La pratique du sport de bien-être, pratique de loisirs, d'hygiène et de santé quant à elle concerne, excusez du peu, un habitant sur deux. Comment s'est opérée une telle mutation ? Et bien, cette mutation comme je vous le disais est née de cette réflexion qui avait été posée vers la fin de l'année 2010. L'accent a d'abord été mis sur la place accordée au sport dans le milieu scolaire après une longue période de diminution des horaires d'EPS, à partir de 2010, un changement radical de posture. La place de l'éducation physique a ainsi été confortée et le sport scolaire a pris son essor notamment par le biais de l'aménagement des horaires scolaires permettant une articulation plus aisée entre pratique sportive et suivie des études.

Une démarche qui a boosté la fréquentation des clubs puisque aujourd'hui à La Réunion, un jeune réunionnais sur deux est licencié. L'autre vecteur de ce regain d'intérêt pour la pratique sportive a été la démarche de rattrapage en termes d'équipements opérés. Réunis au sein d'un organisme unique, l'IROS (Institut régional d'orientation sportive), Etat, Région, Département, EPCI, Communes et secteurs privés travaillent de concert sur la politique d'implantation des équipements et leurs financements. Les arbitrages et les répartitions financières se faisant en toute transparence au sein de cette structure. En amont, ces différents partenaires ont en effet, au sein de chacune de leur collectivité, déterminé des schémas directeurs d'implantations d'équipements sur leurs territoires. Le rôle de l'Institut régional d'orientation sportive est alors de garantir la cohérence et la priorisation des implantations en termes de calendrier.

C'est aussi au sein de l'IROS que s'opère la répartition des financements accordés aux différentes disciplines sur la base de critères totalement identifiés et connus de tous. Si le plus évident est le nombre de licenciés, ce critère est soumis à la pondération d'autres éléments tels le coût moyen de la pratique, des équipements et autres et encore la plus ou moins grande attractivité de telle ou telle discipline, pour le mécénat d'entreprises. Le football, nous le savons, a plus de chance de trouver des financements privés que la pétanque, ce qui suppose un accompagnement proportionnel donc plus important pour ce type de discipline. En termes de visibilité à long terme, les différentes fédérations sportives déterminent depuis plusieurs années, en début d'exercice annuel, l'orientation de leur politique à moyen et long termes et définissent leur calendrier dans le temps. Ceci permet lors de l'assemblée générale suivante d'évaluer l'écart entre le prévisionnel et le réalisé, d'en déterminer les causes et de définir les mesures correctives : une démarche qui permet une vision à long terme du devenir et des enjeux des disciplines.

Mafate Sporting Club PSV-Eindhoven à l'affiche. L'arrivée du Mafate Sporting Club en finale de la coupe d'Europe ne procède pas du hasard. Les joueurs ont été formés au pays au sein d'un institut du sport. Ceci leur a permis, tout en poursuivant leurs études, de cheminer vers le haut niveau de leurs pratiques sportives. Horaires aménagés, modulation des cycles de formation : tout est fait pour que le sportif de haut niveau ne se retrouve pas à l'issue de sa carrière dans l'impasse quant à la poursuite de sa vie et notamment de sa carrière professionnelle.

Dans leur préparation, les joueurs de Mafate Sporting Club ont bénéficié de l'expérience d'anciens joueurs réunionnais de niveau national et international dont la suite de la carrière avait été imaginée et ce, afin qu'il puisse transmettre le flambeau aux jeunes générations. Accompagnés par l'Etat, les instances sportives locales et leurs joueurs ont en effet, à l'issue de leur carrière de haut niveau intégré une formation d'éducateur ou de cadre du mouvement sportif. Ils constituent aujourd'hui les forces vives et l'ossature du mouvement sportif local. Leur présence auprès de nos footballeurs et leur expérience du haut niveau ont été déterminant dans la préparation de nos finalistes.

La rencontre se déroulera à Saint-Pierre sur le complexe sportif Jean-Yves LANGLOIS (clin d'œil à l'ancien directeur du service municipal des sports de Saint-Pierre, par ailleurs Vice-président du CCEE) équipement de pointe du patrimoine sportif local. Ce complexe avait déjà eu l'occasion d'accueillir il y a deux ans, la préparation de l'équipe de France pour la coupe du monde 2028, une coupe du monde où la France ne s'était inclinée qu'en finale. Une coupe du monde où sur les vingt deux sélectionnés, il faut noter que dix joueurs étaient originaires de l'Outre-mer montrant ainsi la place des Outre-mer dans le sport français et la valeur ajoutée que constitue leur présence au rayonnement de celui-ci. Pour en revenir au complexe sportif, il s'agit d'une structure aux normes olympiques, multisports et accueillant maintenant régulièrement les manifestations d'envergure de la Zone Sud de l'océan Indien. L'année dernière, il a accueilli ainsi un meeting international d'athlétisme où toutes les valeurs montantes qui devaient donner leur plein potentiel aux Jeux olympiques de 2032 étaient présentes. Entre temps, ce haut lieu sportif devra également accueillir une finale du championnat de France de Handball ainsi que plusieurs manifestations sportives nationales. La question du coût des déplacements a fait l'objet de fond où l'Etat garanti l'égalité de circulation de l'ensemble de ses citoyens sur l'intégralité de son territoire.

Mafate SC PSV- Eindhoven, la finale des bénévoles. Cette finale est aussi la consécration du constant travail de bénévolat qui s'est développé au sein du sport local après une grave crise de ce bénévolat. Ce sont 3 000 bénévoles qui se sont investis à des degrés divers depuis un an pour le bon déroulement de cette finale de coupe d'Europe.

La valorisation de leur implication constitue un apport supplémentaire de plusieurs centaines de milliers d'euros dans le budget de la manifestation et je ne citerai qu'un chiffre : les 220 000 km parcourus par ces bénévoles génèreront juste en reconnaissance de leur implication, 66 000 euros de réduction d'impôts au titre des exonérations fiscales prévues en faveur des bénévoles.

Finale de la coupe d'Europe, le triomphe de l'ensemble du sport local. Ici, c'est le football qui est sous les feux de l'actualité. Cette finale est un triomphe de tout le sport réunionnais. Peu à peu, s'est organisé un développement harmonieux dans l'ensemble des disciplines où chacune d'elle trouve sa juste place. Cette finale de coupe d'Europe est aussi l'occasion d'attirer l'attention sur les autres pratiques sportives de l'île. C'est ainsi que les opérateurs de loisirs et sports de nature accueillent pour une importante manifestation 300 personnes extérieures à l'île. L'occasion de découvrir grandeur nature, le travail qui a été mené dans le cadre des schémas directeurs départementaux et régionaux de loisirs et de sports de nature et qui a entraîné la pratique de ces sports.

C'était donc notre premier magazine de la finale de la coupe d'Europe de football 2030, un magazine où je vous ferai vivre cet événement au plus près, je vous donne rendez-vous dès ce soir.

Alors, c'était une manière, un peu caricaturale, un peu originale de mettre en perspective les réflexions qui vont avoir lieu pendant ces deux jours [...] »

LES PROPOSITIONS DU COLLOQUE

Chaque atelier a fait l'objet de propositions. Elles ont été regroupées et synthétisées pour une présentation à la fin du colloque par Jean-Yves LANGLOIS, Vice-président du CCEE de La Réunion. A cette occasion des remerciements ont été adressés par l'assistance à l'équipe qui a permis cette synthèse à savoir Agnèle DIJOUX, Mickaël MAILLOT, Cécile NERE MARPIGA, Céline SANCH.

→ Sports de nature et tourisme

- Pour une mise en place d'une plate-forme commune (notamment Conseil général, Conseil régional) d'accompagnement financier aux aménagements par le biais de conventions partenariales ;
- Pour une meilleure identification des compétences des acteurs du secteur public en matière d'aménagement au regard du financement et des interventions ;
- Pour la mise en place d'un schéma régional des sports et des loisirs validé par les décideurs ;
- Pour une structuration des loisirs et des sports de nature en vue du développement des territoires ;
- Pour un traitement transversal de la problématique des loisirs, des sports de nature et du tourisme ;
- Pour une prise en compte des réalités régionales dans le développement d'une politique de loisirs, et sports de nature sur nos territoires en tenant compte de leur environnement ;
- Pour un développement des sports et des loisirs de nature à l'échelon des communes et des EPCI ;
- Pour un meilleur affichage des cadres d'interventions des collectivités en matière de sport et tourisme (favoriser la mutualisation des moyens) ;
- Pour un développement des relations en lien avec la Direction du Tourisme afin de mener ensemble des actions « randonnées et tourisme » ;
- Pour une réflexion organisée avec les organismes et les ministères afin de développer l'activité « randonnées » et l'aménagement du territoire ;
- Pour le positionnement de la Fédération au cœur du développement local avec les EPCI et les organismes privés et un meilleur développement et une animation du réseau ;
- Pour l'octroi d'un rôle et d'une place à la Fédération de randonnée dans l'aménagement du Territoire ;
- Pour le développement d'une coopération régionale en matière de formations liées aux activités aquatiques marines entre Mayotte et La Réunion ;
- Pour la mise en place de formations liées aux sports de nature et au tourisme à l'attention des domiens ;
- Pour la délocalisation des formations liées à la randonnée vers les départements ultramarins ;
- Pour une mise en commun des compétences des acteurs privés et publics pour mettre en place une politique de développement durable des aménagements des sites et itinéraires ;
- Pour un développement de la capacité des territoires à aménager et entretenir des sites, des itinéraires et des équipements liés aux sports de nature ;
- Pour une mise en valeur des sites de sports de nature (sentiers, plans d'eau, montagnes, lagons, etc.) ;
- Pour une mise en valeur des sites naturels pour la pratique sportive de nature ;
- Pour la réactualisation des études sur la pratique des loisirs et des sports de nature à La Réunion ;
- Pour l'extension de la pratique des sports de nature dans l'ensemble des lycées et collèges ;
- Pour la création dans nos milieux insulaires des conditions visant la mise en œuvre d'une véritable politique d'apprentissage et de pratique de la natation ;
- Pour la mise en place d'un plan de rattrapage des équipements de sports de nature (surtout dans le domaine aquatique) ;
- Pour un développement quantitatif des sites de pratiques et pour une meilleure appropriation de ces sites par les populations des territoires ;
- Pour la mise en place effective du PDIPR, du CDESI... ;
- Protéger l'environnement lors du développement des sites, itinéraires et équipements pour les sports de nature ;
- Pour une information plus claire sur les réglementations en matière d'aménagement de sites et itinéraires à vocation sportive dans le cadre particulier du Parc national ou du classement au Patrimoine mondial de l'Humanité ;
- Pour une éducation relative à l'environnement des randonneurs touristes en les informant sur les pestes végétales et les nuisibles ;
- Pour une plus grande intégration des publics à handicap dans la pratique des sports et des loisirs de nature ;
- Pour une labellisation de certaines traditions culturelles dans une optique de développement touristique lié au sport de nature.

→ Sport et Identité

- Pour la promotion et la reconnaissance pérenne des sports identitaires d'Outre-mer (moringue, croche, course de pneus, de voiles, de pirogues à balanciers, etc.) notamment au niveau des moyens en terme de formation, d'emplois et d'équipements ;
- Pour la mise en place des fédérations relatives à ces sports identitaires ;
- Pour la définition du haut niveau pour des pratiques sportives identitaires dans les DOM (par rapport à une pratique fédérale) ;
- Pour la mise en place d'une codification et d'une réglementation relatives à ces sports identitaires et reconnus au plan national ;
- Pour la mise en place de formations diplômantes relatives aux sports identitaires ;
- Pour l'organisation de formations sur les territoires d'Outre-mer, notamment à La Réunion à destination des métropolitains ;
- Pour la mise en place de compétitions nationales voire internationales.

→ Sport et Economie

- Pour une évaluation des retombées économiques du sport dans les territoires d'Outre-mer ;
- Pour la création d'une fondation ultramarine qui serait consacrée au développement du sport ultramarin ;
- Pour un développement du mécénat sportif aujourd'hui encore trop peu développé ;
- Pour un développement du mécénat de compétences pour pallier les carences de bénévoles lors de manifestations sportives ;
- Pour la mise en œuvre des procédures et des modalités d'attributions de subventions dans des délais plus rapides ;
- Pour une identification des passerelles entre les secteurs porteurs d'emplois et le sport ;
- Pour la création de mesures incitatives en faveur des bénévoles ;
- Pour une sensibilisation des décideurs politiques et économiques sur l'importance de la mobilité des ultramarins vers l'extérieur ;
- Pour un soutien à la continuité territoriale en mettant en place des dispositifs efficaces et simples, afin de favoriser la mobilité des publics et des sportifs en particulier ;
- Pour une mutualisation des moyens Etat, Conseil régional et Conseil général pour que la prise en charge du billet d'avion puisse s'inscrire dans une vraie continuité territoriale et permettre de faire voyager beaucoup plus de sportifs ;
- Pour l'utilisation du champ de la pratique sportive pour expérimenter l'application d'une véritable continuité territoriale en matière de transports de sportifs et de matériels ;
- Pour un soutien au développement du lien social grâce à la pratique du sport et l'emploi ;
- Pour un soutien à l'insertion professionnelle des sportifs en général et plus particulièrement des sportifs de haut niveau ;
- Pour une mutualisation des moyens de l'Etat, des collectivités territoriales et des acteurs économiques afin de développer une politique de l'emploi ;
- Pour un développement de la formation en relation avec le sport, le tourisme et les niches d'emplois existant sur les territoires ultramarins ;
- Pour un développement efficace des équipements sportifs sur les territoires ultramarins ;
- Pour une politique cohérente qui prenne en compte le développement touristique et l'essor du monde sportif .

→ Promotion et développement du Sport Outre-mer

- Pour une politique d'amplification du sport en Outre-mer ;
- Pour la constitution d'un label Outre-mer permettant la mise en œuvre et la reconnaissance d'actions collectives ;
- Pour que le sport en Outre-mer bénéficie d'un plan de rattrapage et de développement en termes d'équipements sportifs ;
- Pour un observatoire du sport régional à partir de l'outil Wikisport présenté avec une plate-forme de consolidation étendue à tout l'Outre-mer ;
- Pour la mise en place d'une logique de mutualisation des moyens pour développer la base de données Wikisport ;
- Pour la création d'une structure de gestion de cet observatoire nécessitant l'adhésion des acteurs et la validation des données fournies ;
- Pour la prise en compte et favoriser les relations des sportifs d'Outre-mer dans leurs régions, à savoir : bassin Amérique latine et Caraïbes pour les Antilles-Guyane, le Sud-ouest de l'océan Indien pour Mayotte et La Réunion, etc. ;
- Pour un développement quantitatif et qualitatif des formations à l'échelon régional ;
- Pour une amélioration qualitative et quantitative de la formation des cadres et des dirigeants sportifs ;
- Pour la mise en place d'un centre de ressources à l'instar de celui des Antilles-Guyane ;
- Pour la prise en compte et le suivi des mesures du CIOM ;
- Pour la remise aux normes des infrastructures existantes ;
- Pour une réflexion sur la place des femmes de l'Outre-mer dans le sport français (thème d'un colloque à venir) .

→ Sport et Santé

- Pour une réflexion sur un programme régional en matière de sport et santé ;
- Pour l'apport à la population d'une sensibilisation et d'une éducation à la pratique sportive ;
- Pour la mise en place d'une action durable mêlant éducation sportive et alimentaire tout en respectant la culture, les habitudes de la population ;
- Pour un soutien aux initiatives sur la nutrition en restauration scolaire ;
- Pour un déblocage des crédits pour mettre en place des formations adaptées « Sport et Santé » ;
- Pour un développement quantitatif et qualitatif des formations dans le domaine des activités physiques adaptées ;
- Pour la mise en œuvre du master STAPS à l'Université de La Réunion ;
- Pour un combat des images négatives du sport ;
- Pour une lutte contre le dopage dans le sport ;
- Pour une amélioration de la lutte contre le dopage en informant la population sur les modalités et sur les sanctions ;
- Pour la mise en place de partenariats publics ou privés dans le cadre d'un parcours d'éducation sportive et de bien-être à l'attention des publics avec des pathologies ;
- Favoriser des licences sportives à moindre coût pour les enfants atteints d'obésité afin de les encourager à faire plusieurs sports ;
- Pour la mise en place de conventions entre les ligues et comités en faveur du sport adapté ;
- Pour un renforcement de la prévention en direction d'un public pratiquant non licencié ;
- Pour le développement de structures adaptées pour une pratique conviviale du sport hors club (parcours de santé par exemple) ;
- Pour faciliter l'accès aux pratiques sportives pour les milieux socialement défavorisés ou géographiquement isolés.

→ Sport de haut niveau

- Pour un suivi et un accompagnement plus important des jeunes sportifs qui intègrent des centres de formation hexagonaux ;
- Pour l'intégration par les fédérations sportives d'ultramarins pour un meilleur suivi des athlètes domiens ;
- Pour une conciliation entre le départ des sportifs d'Outre-mer vers la France hexagonale et la capacité à assurer la relève sur les territoires respectifs ;
- Pour la mise en place d'une instance de concertation par rapport à la formation et la mobilité des futurs sportifs de haut niveau ;
- Pour la mise en place d'un plan d'actions en vue de la reconversion professionnelle des sportifs de haut niveau ;
- Pour la création d'une liste reconnue des sportifs de haut niveau régional afin qu'ils puissent bénéficier de la continuité territoriale ;
- Pour la création d'un espace de dialogue et une mutualisation des moyens financiers et humains afin que l'athlète ultramarin réussisse son parcours d'excellence sportive ;
- Pour une valorisation des athlètes ultramarins au niveau local ;
- Pour un renouvellement et un renforcement des équipes d'encadrement dans les régions d'Outre-mer ;
- Pour l'existence d'une cohérence financière afin de mener à bien le parcours d'excellence sportive sur le plan régional ;
- Pour la mise en place de partenariats entre le monde sportif, le monde scolaire et universitaire et le monde du travail afin d'optimiser le devenir professionnel et personnel de l'athlète ultramarin ;
- Pour le développement dans le territoire d'événements sportifs d'envergure visant à inciter les jeunes sportifs à pratiquer davantage, voire à s'inscrire dans un parcours de haut niveau ;
- Pour le développement de formations diplômantes liées au sport et/ou l'animation sportive afin que l'athlète ultramarin ait un emploi dans des niches existantes dans sa région ;
- Pour la création d'infrastructures spécifiques pour le haut niveau en Outre-mer ;
- Pour la mise en exergue des spécificités locales (lieux, climat) des régions ultramarines pour délocaliser les compétitions de haut niveau et permettre aux athlètes domiens d'être confrontés à des sportifs d'envergure nationale ou internationale ;
- Pour la prise en charge financière de la mobilité des sportifs ultramarins de haut niveau lors de compétitions nationales ;
- Pour la reconversion des anciens athlètes vers le métier d'entraîneur dans leurs anciennes disciplines sportives ;
- Pour la prise en compte de la carrière sportive des sportifs de haut niveau dans le calcul de leur retraite ;
- Pour l'intégration de la problématique du handicap dans celle du sport de haut niveau.

➔ Sport scolaire du premier degré en Outre-mer

- Pour une mobilisation du Rectorat, des OMS et des collectivités afin qu'elles facilitent d'une façon ou d'une autre les actions de l'USEP au sein des écoles ;
- Pour la réservation de trois heures pour les enseignants par école ou deux enseignants par école pour mettre en place des actions menées par l'USEP ;
- Pour le défraiement de ces heures grâce à une enveloppe mise à disposition par le Rectorat.



DISCOURS DE CLÔTURE

→ M. Claude PETIT, Président du CCEE Martinique

[...] « Arrivé en fin de colloque, il me revient, au nom de la délégation de la Martinique, de vous remercier pour votre accueil. Le séjour que nous avons passé ici a été extraordinaire. Nous avons passé de très bons moments, à la fois de travail mais aussi de détente, de convivialité. Il est certain que les réflexions qui débutent vont se poursuivre à la Martinique. Comme La Réunion l'a fait, nous avons entamé un travail important sur la base de données. Ceci va nous occuper pendant encore une année. Nous avons aussi le souci, Jean-Yves l'a dit, d'associer nos élus. Vous avez pu constater la présence de notre conseiller régional qui est donc en responsabilité du sport au Conseil régional de Martinique. Cela augure pour nous un travail fructueux au niveau de l'institution régionale. Donc merci à tous ».

→ Mme Andrée AIMAN, 1ère Vice-présidente du CCEE de la Guyane

« Merci Président. Au nom de ma délégation, je vais remercier le CCEE de La Réunion pour son accueil chaleureux. A travers toutes les rencontres qui nous sont données de vivre, nous formons une famille, avec des frères et des sœurs qui grandissent à chaque rencontre. Ces moments de convivialité et de travail sont importants car nous sommes des Conseils placés auprès de nos régions. Et il est important de s'auto saisir parfois des problèmes, de l'exposer... d'analyser finement tous les problèmes rencontrés qui sont presque similaires dans nos départements ... En effet, nous nous retrouvons plus ou moins à travers les propos des uns et des autres... Bien entendu, il y a quelques petites divergences entre départements... Cependant, les frères et sœurs de cette grande famille de CCEE, sont très heureux de se rencontrer ; que ce soit à La Réunion, que ce soit à la Guyane, que ce soit à la Martinique ou à la Guadeloupe. Merci encore pour votre chaleureux accueil et à bientôt »

→ Mme Lucette VAIRAC, 1ère Vice-présidente CCEE Guadeloupe

« Merci Président. Je voudrais au nom du CCEE de La Guadeloupe remercier le Président RAMCHETTY et toute son équipe pour la qualité de l'accueil et de l'organisation et pour leur disponibilité. Après ces deux jours de communication qui ont été riches et avec des débats soutenus, nous avons pu constater la grande sensibilité et surtout les grandes attentes des acteurs sportifs qui souhaitent plus de concertations, plus de moyens financiers, plus de possibilités de formation et une amélioration significative de certains équipements. Je voudrais aussi adresser des remerciements chaleureux aux contributeurs et aux participants qui ont permis de donner à ce colloque un certain cachet, donc une certaine réussite. Je vous en remercie ».

→ M. Ahamadi DAROUSSI, Président du CCEE Mayotte

« Je dirai deux mots : une satisfaction par rapport à la richesse des échanges que ce soit au niveau CCEE, au niveau des différentes interventions des gens, qu'ils soient de La Réunion ou d'ailleurs, qu'ils soient de l'Hexagone ou d'ici. En ce qui concerne l'après colloque, je me réfère à un des ateliers de ce matin, nous avons pu voir que les participants attendent des suites à ces réflexions. Il a été rappelé qu'il y a eu les Assises du sport, du développement durable à La Réunion et pour l'ensemble de l'Outre-mer. Il y a aussi eu ...les CIOM avec une conclusion à Paris. Maintenant, au niveau du colloque, nous sommes allés un peu plus loin. En effet, certaines réflexions, déjà produites, ont été utilisées ici comme supports. Et maintenant comment passer des réflexions aux actes ? Il est de la responsabilité de chaque CCEE, de chacun des acteurs d'initier cette évolution. Je suis de ceux qui pensent que les solutions ne doivent pas venir des autres... Les initiatives doivent venir de nous en tant qu'Outre-mer... que les appuis doivent venir des pouvoirs publics, qu'ils soient territorial ou national. Elles doivent vraiment être l'émanation propre de chaque mouvement sportif, qu'elles soient en club ou en ligue ou en collectivité territoriale... Cependant, elles doivent être vraiment l'émanation des gens. Je pense que c'est dans cette logique que les choses doivent être orientées. Nous ne devons pas attendre. Je vous remercie »

➔ M. Roger RAMCHETTY, Président du CCEE Réunion

« Merci à Mayotte qui a très envie de se développer. Je l'avais dit en ouverture, Mayotte est un pays en voie de mutation qui change beaucoup et qui a faim de développement, qui a envie de bouger beaucoup. Nous le reconnaissons à la participation et à la tonalité de notre ami. Je reviens sur le déroulement de la manifestation. Il y a des points positifs et négatifs. Certains de ces points seraient à améliorer : c'est notamment notre communication dans les médias et ce, malgré des encarts presse. Nous avons fait une conférence de presse. Mais la presse écrite ne s'est pas beaucoup mobilisée. RFO nous a aidés en radio et en télévision pour la promotion de la manifestation... Il y a certes eu des images de la manifestation dans le journal télévisé d'hier midi et soir... Cependant, certains ont cru que le colloque était organisé par le CROS et le CROMS. Tant mieux pour le CROS et le CROMS. Cependant, nous allons essayer dès que nous aurons quelque chose de plus construit, d'aller au devant de la presse. S'ils ne veulent pas venir, nous allons payer afin de faire connaître au grand public ce qui s'est dit ici en mettant en exergue les propositions.

Peut-être est-ce aussi dû à la faible présence des élus au moment décisif. Quand nous voulons inviter des élus en public ce n'est pour débattre uniquement sur le sport. Je m'en suis aperçu sur des thématiques telles que l'éducation populaire, les TIC par exemple. Ils ne viennent pas car ils ne maîtrisent pas très bien les sujets abordés. Ainsi dès qu'ils doivent être confrontés au public, ils déclinent l'invitation... ils sont en réunion.

Nous avons toujours eu du mal. Peut-être en petits groupes... Nous allons les inviter pour les informer de ce qui s'est passé. Nous verrons bien leur réaction. Nous dirons au grand public que nous les avons rencontrés et que nous leur avons remis le fruit de ces trois jours de travail. C'est une autre façon de faire aussi. Sur les dates, il est vrai que c'était lundi et mardi : jours peu favorables à la participation des bénévoles et des délégués Comités. Cependant, à l'inverse si nous allons vers un samedi ou un dimanche il y a les matchs ou d'autres choses. Il n'est pas évident de trouver un créneau qui arrange tout le monde.

Cependant, malgré tout, je mets un point positif : il y avait globalement une très bonne participation au colloque. S'il y avait la quantité, il y avait aussi la diversité : c'est ce qui a été appréciée, par rapport aux thèmes évoqués et par rapport au public présent.

Mon premier merci sera donc pour vous qui avez participé même ceux qui ne sont plus là. Si nous avons eu ces propositions c'est parce que vous, participants, vous y avez contribué. Merci à vous. De plus, nous l'avons fait dans un cadre agréable, très convivial : le Domaine des Pierres. J'y reviens pour la deuxième fois. Mais d'autres découvrent. Je pense que l'équipe de Domaine des Pierres mérite un gros merci également.

Le travail partenarial a été engagé très tôt sur ce dossier. Je voulais remercier aussi les services de l'État et particulièrement la DJSVA, le Conseil régional, le Conseil général, l'Association des Maires, le CROS et tout particulièrement le CROMS pour la contribution à la préparation au débat et pour le financement relatif au document bilan grâce à une subvention du Ministère de l'Outre-mer. Le CROMS a bien participé par le biais de leurs intervenants nationaux... Je retiendrais particulièrement le docteur Christian BENEZIS et Yves LESPERAT : ils ont apporté d'excellentes contributions à cette manifestation. Je voulais les en remercier également : la qualité de leurs interventions était de haut niveau. Je voudrais dire un grand merci du fond du cœur à la famille des CCEE : la contribution à la réussite de cette manifestation est due au fait de la contribution des CCEE en matière d'informations, d'idées et de contradictions. Vous méritez un grand merci et un bravo pour cette participation.

Il est bien évident que je vais réserver le remerciement final à l'équipe plus restreinte de la famille du CCEE de La Réunion. Tout d'abord, merci et bravo à l'équipe administrative sous la houlette du Directeur Mickaël MAILLOT et de sa garde rapprochée avec Saravanan RANGARADJOU et Bernadette LEBON, sans oublier Linda GRONDIN et Rachel GOMEZ. Nous nous quittons ici... Nous enchaînons là-bas. Vous comprenez bien que, nous n'avons pas pu emmener tout le monde ici, merci et bravo à cette équipe là qui est toujours dans la salle.

Aux membres du CCEE qui ont travaillé sur la préparation et la mise en place de cette manifestation avec les deux locomotives que sont Jean-Yves LANGLOIS et Philippe FONTAINE, Dominique CARRERE, Dominique PICARDO, Armand HOAREAU, Jean-Marc MAILLOT... Je voudrais leur dire merci et bravo pour le travail accompli. Merci également aux autres membres de la Commission 3.

Merci d'avoir participé, je voulais simplement dire la chose suivante : étant partiellement absent pour des raisons personnelles, ils ont montré que le Conseil de la culture pouvait fonctionner sans la présence régulière et physique de son Président. Merci à cette équipe pour ce travail. Et je voulais terminer simplement sur ce qu'a dit notre ami de Mayotte mais avec mes mots. Ce colloque ne clôt jamais un débat. Un colloque est fait pour ouvrir des pistes de travail, des projets etc. sur lesquels il faut travailler. Le colloque a pour vocation de synthétiser, de faire émerger des propositions, de formuler un certain nombre de choses... Il paraît évident qu'il faut continuer car j'y crois profondément. Cela signifie que sur des thèmes évoqués maintenant, ou sur d'autres thèmes nous pouvons nous donner rendez-vous et en débattre prochainement. Merci à vous de votre participation, bon retour. [...] Pour votre information, la prochaine fois qu'il y aura colloque inter-CCEE, c'est la Guadeloupe qui organise. Je passe donc officiellement le flambeau à la Guadeloupe ».

VI – ANNEXES

CONTENU DES ÉCHANGES DE LA SESSION INTER-CCEE

du dimanche 14 novembre 2010

➔ Accueil et ouverture du colloque

La séance plénière s'est ouverte le dimanche 14 novembre 2010 avec une présentation du déroulement de la journée. M. Roger RAMCHETTY, Président du CCEE de La Réunion, rappelle d'emblée que la matinée se déroulera en deux temps.

Une première partie de la demi-journée a été consacrée à la présentation globale du colloque : son organisation, son programme, les intervenants et leur apport sur les différentes thématiques.

La deuxième partie de la matinée s'est déroulée autour d'un échange entre les différents CCEE présents sur des sujets tels que leur propre fonctionnement, leur renouvellement prochain et la Conférence Permanente de 2011.

M. Roger RAMCHETTY a procédé à un rapide tour de table afin que les différentes délégations des CCEE et leurs représentants se présentent. Certains ont intégré la séance en cours. Etaient présents :

M. Jean-Jacques JEREMIE, Président du CCEE de la Guadeloupe
M. Claude PETIT, Président du CCEE de la Martinique
M. Ahamadi DAROUSSI, Président du CCEE de Mayotte
M. Roger RAMCHETTY, Président du CCEE de La Réunion
Mme Lucette VAIRAC, 1ère Vice-présidente du CCEE de la Guadeloupe
Mme Andrée AIMAN, 1ère Vice-présidente du CCEE de la Guyane
Mme Georges SERVIER, Vice-présidente du CCEE de la Martinique
M. Guy FONTAINE, Vice-président du CCEE de La Réunion
M. Philippe FONTAINE, Vice-président du CCEE de La Réunion
M. Armand HOAREAU, Vice-président du CCEE de La Réunion
M. Jean-Yves LANGLOIS, Vice-président du CCEE de La Réunion
M. Michel DACH, Directeur du CREPS Antilles-Guyane, membre du CCEE de la Guadeloupe
M. Mickaël MAILLOT, Directeur du CCEE de La Réunion
M. Camilus RABIN, Responsable administratif du CCEE de la Guadeloupe
M. Raymond HORTH, Membre du CCEE de La Guyane
M. Thierry FONDELLOT, Conseiller régional et membre du CCEE de la Martinique
M. Jean-Claude WILLIAMS, Membre du CCEE de La Martinique
M. Jean-Marc MAILLOT, Membre du CCEE de La Réunion
M. Dominique PICARDO, Membre du CCEE de La Réunion
M. Darmapalah SEETHANEN, Membre du CCEE de La Réunion
Mme Bernadette BERTIL, Chargée de mission au CCEE de La Réunion
M. Saravanan RANGARADJOU, chargé de mission au CCEE de La Réunion
Mme Céline SANCH, Chargée de mission au CCEE de La Réunion



La séance s'est poursuivie avec une présentation globale du colloque. M. Jean-Yves LANGLOIS revient sur la genèse de la tenue de ce colloque. Il rappelle qu'il y a deux ans, dans le cadre d'un atelier portant sur la place du sport réunionnais dans le sport français, deux points ont émergé :

- Un constat de réussite relatif à l'apport Domien en termes de médailles françaises (de 20 à 25%) ;
- Une interrogation concernant la prise en compte de cet apport lors de l'élaboration de la politique sportive au niveau national.

Par ailleurs, en 2008 le CCEE de La Réunion, dans le cadre d'une commande auprès de l'Observatoire du Développement de La Réunion (ODR) a élaboré un outil permanent afin de recenser des informations. Ce dernier a été remis aux différents participants de la Conférence des CCEE à Paris. La tenue d'un colloque de trois jours à La Réunion fut à ce moment-là envisagée. Parallèlement, et dans cette optique, il leur a été demandé d'alimenter cet outil et de formuler leur apport respectif. En retour, des thèmes et des ateliers ont été définis à partir de leurs contributions. Ceci a permis de monter une grille de travail avec des volets tels que Sports de nature et Tourisme, Sport et identité ou Sport identitaire, Sport et Economie, Sport et Santé, Sport de haut niveau.

L'objectif de ce colloque est de permettre aux CCEE d'être force de propositions auprès du gouvernement à l'issue de ces journées d'échanges. Dans cette perspective, le CCEE de La Réunion a voulu associer l'ensemble des partenaires et des acteurs de la vie sportive (soit environ 250 participants).

Toute la dynamique d'échanges se fera aussi sur la base des propositions et travaux ayant émergé des états généraux de l'Outre-mer et des assises territoriales du développement durable.

M. Roger RAMCHETTY rappelle que le programme présenté a été établi en fonction des desideratas des différents CCEE. Ils interviendront sur les thématiques qu'ils ont choisies à l'intérieur des ateliers. Cependant, le Président souligne que ces interventions n'empêcheront en aucune manière la participation des autres conseils au débat. Leur contribution par rapport à leur expérience permettra d'enrichir les échanges et d'avoir un éclairage sur ce qui ce fait dans les territoires.

M. Jean-Yves LANGLOIS et M. Philippe FONTAINE font une présentation du contenu de chaque atelier : les thématiques abordées et les intervenants.

A l'issue de tous les ateliers, une synthèse de propositions sera ensuite faite.

Ces recueils de propositions permettront d'envisager l'élaboration d'un document unique, rapide et non exhaustif de toutes les préconisations de ces journées de colloque.

M. Thierry FONDELLOT, Conseiller régional de la Martinique interviendra dans le déroulement du programme des discours. Son intervention sera intitulée « Parole d'invité ». Il disposera d'un espace d'expression afin de faire part de son expérience.

➔ La Réunion de travail Inter-CCEE

La Réunion de travail Inter CCEE s'est articulée autour de trois thématiques : le renouvellement des CCEE, le fonctionnement des CCEE et la Conférence Permanente.

→ Le renouvellement des CCEE

Au vu du décret de 2004, le mandat actuel des CCEE et des CESER (ex CESR) doit prendre fin au 30 novembre 2010. Cela induit un renouvellement des conseils avec une nouvelle mandature.

Suite à un tour de table des territoires, il s'avère que l'échéance imposée au 30 novembre est problématique pour tous les CCEE et apparaît comme trop restreinte pour une mise en place effective des conseils d'une nouvelle mandature.

Dans la démarche de renouvellement, le Préfet a le pouvoir d'arrêter la liste des représentants et de mettre en place les conseils. Cependant, il a le devoir de consulter les collectivités pour soumettre ses propositions et avoir leur avis sur ses choix. Ce n'est qu'après qu'il peut prendre contact avec les organismes pour la désignation des membres. L'ensemble de la procédure prend du temps. Or, dans certains territoires, elle n'a même pas commencé et ce, malgré le fait que la date du renouvellement ait été entérinée. Au plus tard le 15 décembre 2010, les conseils avec leur nouvelle mandature devront être mis en place. Les représentativités des conseils au sein de tel ou tel organisme risquent d'en pâtir.

Par ailleurs, même si la difficulté du renouvellement n'est pas directement liée à la réforme des collectivités territoriales, il n'en demeure pas moins que la création d'une assemblée territoriale va impacter sur le devenir des CCEE. En effet bien qu'elle soit actée, la mise en place d'une assemblée territoriale en 2014 avec la disparition des conseils généraux et régionaux, n'a pas été validée par des décrets d'application permettant la clarification des compétences et l'encadrement des cofinancements des politiques régionales et locales. Se pose en filigrane le problème des désignations et de la représentativité des organismes au sein des CCEE.

Enfin, le cas de la prochaine départementalisation de Mayotte pose une interrogation sur l'existence même d'un CCEE à Mayotte. L'Etat aurait accordé une prorogation du mandat de l'actuel conseil voire son maintien et son renouvellement à partir du 1er avril 2011. Or, il y a un antagonisme avec le décret de 2004. En effet, au-delà du 30 novembre 2010, les CCEE en activité sous l'ancienne mandature seront dans l'illégalité au regard de leurs activités.

Il est préconisé que tous les territoires puissent mener une politique de lobbying auprès de leur préfecture respective afin d'obtenir un report de la date du renouvellement des CCEE. La mise en place des conseils avec une nouvelle mandature pourrait alors se faire dans la continuité et de manière efficace et effective. Cela est possible car la décision finale appartient au Préfet.

→ Le fonctionnement des CCEE

Depuis la création des CCEE, il existe une confusion de compétences entre les CESR et les CCEE. Celle-ci s'est accentuée avec l'émergence de la notion de développement durable dans les différents champs de compétences des deux types de conseils. Il a pu être constaté une forme de redondance des actions menées sur le terrain.

Par ailleurs, en terme de représentativité au sein de différents organismes ou instances, cela posait un problème : lequel des deux conseils a la légitimité pour siéger au sein de différents organismes ? Afin de répondre à cette problématique, certains territoires ont choisi l'alternance de représentation (c'est le cas de La Réunion), d'autres ont préféré s'abstenir de faire un choix quitte à exclure l'autre conseil (c'est le cas de la Guadeloupe).

Il est à noter que ce conflit de compétences a des répercussions sur le fonctionnement au quotidien des deux conseils. La problématique de légitimité d'intervention sur les dossiers ou sujets est posée : Qui a délégation pour intervenir ? Le renouvellement des CCEE et CESR est l'opportunité, dans le cadre des nouvelles mandatures, de clarifier la question des délégations. Cela sera possible en mettant en place un organigramme lisible.

Ce conflit de compétences est déterminé par le fait que chaque conseil (CCEE ou CESR) dans le cadre de ses compétences mène des réflexions qui intègrent des volets de compétences de l'autre instance. Cette démarche est incontournable : afin d'avoir une vision globale d'une problématique, il faut en avoir une approche sociale, économique, culturelle, environnementale et éducatives.

La superposition de compétences entre le CCEE et le CESR a toujours existé. Même si cela a créé des désagréments mineurs, cela n'a pas empêché les deux conseils de mener à bien leurs missions. Néanmoins, avec l'avènement prochain de l'assemblée territoriale, se pose le problème du devenir des CCEE et CESER. Et ce conflit de compétences brouille les pistes : Qui aura la légitimité d'existence en termes de compétences suite à la création de l'assemblée territoriale ?

Le flou reste total quant à la décision qui sera prise : fusion, intégration, disparition d'un des deux conseils. La question de la représentativité au sein du futur conseil reste ouverte.

→ La Conférence Permanente

M. Roger RAMCHETTY annonce que ce sera la Guadeloupe qui aura la charge d'organiser la Conférence Permanente et ce, en fonction du renouvellement. Ils feront aux autres CCEE des propositions concernant les créneaux de date, le contenu, etc.

Le CCEE de la Guadeloupe insiste sur le fait que la Conférence Permanente qui est prévue fin février se ferait indépendamment des renouvellements, dans la mesure où il y a une continuité de toute façon des institutions. Le CCEE de Guadeloupe a déjà commencé à préparer la Conférence Permanente.



→ Liste des personnalités rencontrées lors de la mission de préparation du colloque Paris - 28 juin – 1er juillet 2010

- Daniel MAXIMIN
Commissaire chargé de l'évènement « Année 2011, année de l'Outre-mer » (Ministère de l'Outre-mer)
- Eric JOURNAUX
Direction des sports (Ministère de la santé et des sports)
- David RONTET
Pôle ressources national des Sports de nature (Ministère de la santé et des sports)
- Daniel CHAREYRON
DS bureau B1 Sport de nature (Ministère de la santé et des sports)
- Arnaud JEAN
Mission Sport et développement durable (Ministère de la santé et des sports)
- Marie LEBORGNE
DS B3 (équipement) (Ministère de la santé et des sports)
- Franck ESCOFFIER
DS A2 (Haut niveau) (Ministère de la santé et des sports)
- Jean-Marie JESPERE
Conseiller technique (Ministère de l'Outre-mer)
- Patrice HOARAU
Chargé de mission Culture, audiovisuel, jeunesse et sports (Ministère de l'Outre-mer)
- Jean-François BOEDEL
Président de la Fédération nationale des OMS
- Serge MAUVILAIN
Conseiller technique de Mme Rama YADE (Ministère de la santé et des sports)
- Christian VICENTY
Chargé de mission (Ministère du tourisme)
- Manuel BACHET
Chef du service des publics à la Maison de la Nouvelle Calédonie

→ Liste des fédérations ayant répondu au questionnaire du CCEE

Aventure solidarité sport plein air
Confédération AFSVFP (délégation mission permanente du CNOSEF)
Fédération française Aéronautique
Fédération française d'Aïkido Budo
Fédération française de Boxe
Fédération française de Canoë-kayak
Fédération française des Clubs omnisports
Fédération française de Danse
Fédération française d'Éducation physique et de gymnastique volontaire
Fédération française d'Équitation
Fédération française d'Études et de sports sous-marins
Fédération française de Football
Fédération française de Golf
Fédération française de Handball
Fédération française de Hockey sur glace
Fédération française Jeu de balle au tambourin
Fédération française de Karaté et disciplines associées
Fédération française de Rugby
Fédération française du Sport universitaire
Fédération française de Squash
Fédération française de Tennis de table
Fédération nationale des OMS
Fédération française de Parachutisme
Fédération française de la Randonnée pédestre
Fédération française des Sports de traîneau, de ski-pulka et de cross-canins
Fédération française du Sport travailliste
Fédération française de Surf
Fédération française de Twirling bâton
Fédération sportive des ASPTT
UNCU (Union nationale des clubs universitaires)
USEP (Union sportive de l'enseignement du Premier degré)

→ Liste des comités/ligues 974 ayant répondu au questionnaire du CCEE

Ligue réunionnaise d'Aïkido Budo
Ligue réunionnaise de Badminton
Comité régional de Boxe anglaise de La Réunion
Comité régional de Canne de combat et bâton
Comité départemental de Danse de La Réunion
Ligue réunionnaise d'Escrime
Ligue réunionnaise de Football
Ligue réunionnaise de Golf
Comité départemental de Gymnastique volontaire
Ligue réunionnaise de Handball
Ligue réunionnaise de Hockey sur gazon
Ligue de Judo de La Réunion et Mayotte
Comité de Kendo – Ligue de judo
Comité régional de Pétanque
Ligue réunionnaise de Rugby
Ligue de Savate
Comité régional du Sport adapté
Comité régional de Sport automobile de La Réunion
Comité régional des Sports sous-marins
Comité régional des Sports universitaires
Ligue réunionnaise des Sports de contacts
Ligue réunionnaise de Tir à l'arc
Ligue réunionnaise de Volley-ball
Office réunionnais des échanges sportifs et socio éducatifs (ORESSE)
Union sportive de l'enseignement du Premier degré (USEP)

Le colloque c'est un accueil performant.



➔ Composition des groupes de travail

Groupe de projet « Colloque inter-CCEE » :

Thierry BERTIL, Dominique CARRÈRE, Françoise DAREL-SORG, Philippe FONTAINE, Armand HOAREAU, Daniel HONORÉ, Jean-Yves LANGLOIS, Jean-Marc MAILLOT

Comité de pilotage du colloque inter-CCEE :

AMDR, CCEE, CONSEIL GENERAL, CONSEIL RÉGIONAL, DJSVA

Comité pédagogique « Sport et économie » :

CARIF-OREF, CCEE, CROEC, CROMS, CROS, DJSVA, INSEE, ORESSE

Comité pédagogique « Sports de nature et tourisme » :

AMDR, CCEE, CONSEIL GENERAL, CONSEIL RÉGIONAL, CROMS, CROS, DJSVA, IRT, MMM, ONF, PNR, SNAM, SYPRAL

Comité pédagogique « Sport de haut niveau » :

AMDR, CCEE, CONSEIL GENERAL, CONSEIL RÉGIONAL, CROMS, CROS, DJSVA, ORESSE, Cécile MARPIGA (Consultante)

Comité pédagogique « Sport et identité » :

AMDR, CCEE, COMITÉ DE CROCHE, COMITÉ DE MORINGUE, CONSEIL GENERAL, CONSEIL RÉGIONAL, CREPS, CROMS, CROS, DJSVA

Comité pédagogique « Sport et santé » :

AGRéunir Sud, AMDR, APS Réunion, ARS, CCEE, CHR Sud, CONSEIL GENERAL, CONSEIL RÉGIONAL, CREPS, CROMS, CROS, DJSVA, MAIRIE SAINT-JOSEPH, UFR STAPS

...et aussi un moment de convivialité



→ Liste des intervenants au colloque

A

AIMAN Andrée, Vice-présidente du CCEE Guyane

B

BAJON Henri, SYPRAL

BEAULIEU Jean-François, Président du CROS

BENEZIS Christian, FNOMS, Vice-président du Conseil général de l'Hérault

BERTOGLI Régis, DJSVA

BIJOUX Fabrice, OMS de Saint-Pierre

BLANCA Patrick, Comité de Croche

BOISSON Richard, Sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse

C

CAMPO Patrick, Centre de rééducation cardiovasculaires de la clinique de Sainte-Clotilde

CARRERE Dominique, Vice président du CCEE Réunion

D

DACH Michel, Directeur du CREPS Antilles-Guyane, membre du CCEE Guadeloupe

DAROUSSI Ahamadi, Président CCEE de Mayotte

DAVAL Jérôme, CREPS

DAVID Joël, SYPRAL

DEBRAY Olivier, CARIF-OREF

DREINAZA Jean-René, Comité de Moringue

DURAND Dominique, CROS

DUTEL Roland, Office national des forêts

F

FAVEUR-LACROIX Marie-Andrée, Vice-présidente du Conseil régional

FONDELLOT Thierry, Conseiller régional et membre du CCEE de la Martinique

FONTAINE Guy, Vice-président du CCEE Réunion

FONTAINE Philippe, Vice-président du CCEE Réunion

G

GANGATE Djamil, OMS de Saint-Joseph

GRIMAUD Thierry, Délégué départemental de l'USEP

H

HOAREAU Jany, restauration scolaire de Saint-Joseph

HOAREAU Armand, Vice-président du CCEE Réunion

HOAREAU Axel, Maison de la montagne et de la mer

HORTH Raymond, Membre du CCEE Guyane

HOUDON Laure, AG Réunion Sud

HOURCADE Véronique, DDJS

I

IVARS Claude, Podologue

J

JEREMIE Jean-Jacques, Président du CCEE Guadeloupe

K

KEE-SOON Corinne, Conseil régional

SYNTHÈSE DU COLLOQUE INTER-CCEE 2010

L

LALA Abdoullah, Conseil régional de l'ordre des experts comptables
LACOM Gérard, Membre du CCEE Martinique
LANGLOIS Jean-Yves, Vice-président du CCEE Réunion

LEBON Raymond, Conseil général
LHEMANNE Jean-Luc, Sous-préfet de Saint-Pierre
LESPERAT Yves, Fédération Française de Randonnée Pédestre

M

MAFFRE Patrick, Ex compétiteur du Grand Raid
MAILLOT Jean-Marc, Membre du CCEE Réunion
MAILLOT Mickaël, Directeur du CCEE de La Réunion
MILLOT-PERNIN Monique, Comité d'audit du Conseil général de la Banque de France
MURAT Jacques, Ex compétiteur du Grand Raid

N

NERE MARPIGA Cécile, consultante pour le CCEE de La Réunion

P

PADAVATAN Sandrine, AG Réunion Sud
PELLETIER Héliette, Adjointe au Maire de Saint-Denis
PERBOST Arnaud, Kinésithérapeute
PETIT Claude, Président du CCEE Martinique
PICARDO Dominique, membre du CCEE Réunion
PRUVOST Evelyne, DJSVA
PUELLE Alain, Président de l'ORESSE

R

RAMCHETTY Roger, Président du CCEE Réunion
RIVIERE Virginie, AG Réunion Sud
RODEF Alex, membre du CCEE Guadeloupe
RUBIO Frédéric, Comité de Croche

S

SANCHEZ Jérôme, Comité de Croche
SERVIER Georges (Mme), 1ère Vice-présidente du CCEE Martinique
SIGISMEAU Béatrice, représentante de la Mairie de Saint-Pierre
SINGA Stéphane, Conseil régional
SPITZ Jean-Claude, Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables

T

TEYSSÉDRE Pascal, Parc national de La Réunion
THELIS Erland, Conseil général

V

VAIRAC Lucette, Vice-présidente du CCEE Guadeloupe
VERKINDT Chantal, Université de La Réunion
VERSINI Paul, ORESSE

W

WILLIAMS Jean-Claude, Membre du CCEE Martinique

Z

ZANEGUY Alain, Vice-président du Conseil général

→ Liste des participants au colloque

A

AGATHE Didier – Académie du Sport "D Agathe"
AGEL AM - CREPS
ANNETTE Frédéric - CRES
ARDON Joseph - ORESSE
ATHON Régine – Comité randonnée pédestre
AUBAUD Maëlle - Hybride OI
AMANVILLE Jacky - OMS de Saint-Joseph

B

BAILLE Mélanie - Association les Jolis Pas
BAWEDIN Lucie - Ligue réunionnaise de volley-ball
BEAUCHERON Emeric - RICARIC/SYPRAL
BEAUVAL Eline - OMS de l'Etang-Salé
BEAUVAL René Claude - OMS Etang-Salé
BEGUE Alexandre + 20 Elèves - MFR du Tampon
BERTIL Bernadette - Chargée de mission au CCEE de La Réunion
BERTIL Patrice - Services des sports Mairie Saint-Denis
BIDOIS Jean-Pierre - Comité régional sport adapté
BIGOT Willy - OMS de Saint-Joseph
BIJOUX Fabrice – OMS St-Pierre / AG REUNIR SUD
BOYER Emile - Comité randonnée pédestre
BUPTO Marie-Paule

C

CAZE Isabelle - OMS du Tampon
CERNEAUX Jean-Yves - RADIO VIE / RADIO FAR
CHANE KEE Gilles - OMS du Tampon
CHOËL, Hélène - Association les jolis pas
CHONG FAH SCHEN Michel – Comité randonnée pédestre
CLAIN Danielle - OMS Tampon
CODRON Marie-Noëlle - TCO
COLOMBAIN Jean-Pierre - IRT
COMBEAU-MARI Evelyne - UR Fac des lettres
CORNU Lilian - IPSA Sté d'agents sportifs
COUTANDY Brigitte - Service des sports Mairie Sainte-Suzanne

D

DAMBREVILLE Dominique
DAMBREVILLE Lucien - OMS du Tampon
DAMOUR Alin - CESR
DAMOUR Elodie - OMS Tampon
DEBAST Matthieu – Comité de la croche
DEL TODESCO Léandre - OMS du Tampon
DEYRES Claude - REPOP REUNION
DIJOUX Marcel - Comité régional sport travailliste (FFST)
DINAGAMASSO Jean Guy
DOCK Léopold - Top Form / CREPS de Saint-Paul
DURET Pascal - UR Labo DIMPS STAPS

E

ETHEVE Damien - CRSA
ETHEVE Emmanuel - CRSA
ETHEVE Jacky
ETHEVE Thomas

SYNTHÈSE DU COLLOQUE INTER-CCEE 2010

F

FACONNIER Philippe - CROMS/OMS Saint-Pierre
FARI Evelyne - OMS du Tampon
FAYOLLE Cécile - DJSVA
FELICIE Marie-Jeanne - Handball Club St-Joseph
FONTAINE Brigitte - Société civile
FULMAR Christophe - Service des sports de Saint-Pierre

G

GAMASSIA Pedro - Académie sports "D Agathe"
GANGNANT Bruno – DGS Mairie Sainte-Rose
GERARD Clément – OMS St-Joseph
GERARD, Gilbert - CCEE Réunion
GERMANAZ Elisabeth - Ligue réunionnaise d'escrime
GIGAN Eliette – Comité randonnée pédestre
GIGAN Jean-Noël – Comité randonnée pédestre
GILARDI-TERRAL Laëtitia - Comité régional de sport adapté
GOMEZ Rachel - CCEE Réunion – Administration
GONTHIER Dominique – Conseiller régional
GONTHIER Geneviève – CIVIS
GRONDIN Linda – CCEE Réunion - Administration
GRONDIN Philippe - OMS de Saint-Pierre
GUENET Aurélie - OMS du Tampon
GUEZELLO Alcide - ADA PEEP
GUEZELLO Marie-Jeannette - ADA PEEP
GUEZELLO René Claude - ADA PEEP
GUILLAUMIN Daniel - Ligue réunionnaise d'escrime
GUILTAT Sébastien - Université de La Réunion

H

HAGEN Edouard - OMS Saint-Pierre
HAUSS Joël - Service des sports des Avirons
HOARAU Danilo - DACS Conseil Régional
HOARAU Franck - Société civile
HOARAU Aniel - Société civile
HOARAU Aurore - Société civile
HOARAU Didier - OMS Saint-Pierre
HOARAU Julien - OMS Tampon
HOARAU Gaston - Société civile
HOAREAU Cyril - OMS Tampon
HOAREAU Jean-Pierre - COSPI
HOAREAU Philippe - Service des sports Mairie Saint-André
HOAREAU Steven - OMS de Saint-Paul

I

INGARGIOLA Jean-Marc - Labo FPIZER
IVAHA Murielle - REUNIR SUD

J

JARLOT François - Source V avant
JAVEGNY Davy - Stagiaire OMS St-Paul
JOINGAU Alain - Village des Australes

SYNTHÈSE DU COLLOQUE INTER-CCEE 2010

L

LABROSSE Bernard - ONF
LAFOSSE Patrick - OMS du Port
LAGARRIGUE Jean-Bernard
LAGARRIGUE Marie-Annick
LASNIER Alain - CROS
LATCHIMY Hervé - MFR du Tampon
LAURET Brice - OMS du Tampon
LAURET Josélito - OMS du Tampon
LAURET - COSPI
LEBON Anne
LEBON Bernadette - CCEE Réunion - Administration
LEBON Raymond - Conseil général
LEGROS Jean Marceau - Société civile
LEGROS Nicole - Société civile
LEGROS Michel - Association Source V Avant
LEGROS Patrick - DJSVA
LE JOYEUX Gilbert - Mairie de Saint-André
LENCLUME Jimmy - OMS du Tampon
LIBER Eugénie - CCEE Martinique
LORION Bertrand - OMS Saint-Pierre

M

MARBOIS Guy - OMS du Port
MARIE-LOUISE Dominique - Centre animation socio-éducatif
MARIE-LOUISE Hugues - CORCOR
MARTY Michèle – Comité randonnée pédestre
MENEGAUX Yann – Fédération de Squash
MEZINO Armand - Société civile
MAROUVIN Dolorès - Ligue boxe française
MOUROUVIN Joseph - CCEE Réunion
MOUTOU Henri-Claude - CCEE Réunion
MUSSARD Dominique

N

NIOBE Françoise - OMS de Saint-Pierre
NOURRY Rico – MMM / CRTE

P

PAJANIANDY Roger - Ligue réunionnaise ball-trap
PHILOGENE Nadine - Mairie de Saint-Paul
PRIANON Jean-Jacques
PUYJARINET Jacques-Olivier - OMS de Saint-Pierre

R

RABIN Camilus - CCEE Guadeloupe
RANGARADJOU Saravanan - chargé de mission au CCEE de La Réunion
RIETHMULLER Martin - SEOR
RIMETZ Sébastien - OMS Saint-Paul
RISACHER Marc - OMS du Tampon
RIVIERE Mickaël - OMS du Tampon
RIVIERE Olivier - Centre de rééducation de Sainte-Clotilde
ROBERT Jullian – Comité randonnée pédestre
ROBERT Roinito - Service des sports Plaine des Palmistes
ROBINET Jean-Michel - Service des sports Mairie Saint-André
ROBLOT-COULANGES Edmond - CCEE Guyane
ROLAND Didier - Service des sports Avirons
ROLLAND Alex - Service des sports Mairie Tampon

SYNTHÈSE DU COLLOQUE INTER-CCEE 2010

S

SANCH Céline - Chargée de mission au CCEE de La Réunion
SANGARAMA Eliane – Club de Moringue
SAVINSKY Philippe – Sports paysages solutions
SEETHANEN Darmapalah - Membre du CCEE de La Réunion
SETHOS Didier - Service des sports Mairie Saint-Leu
SITA Erika - IRS
SIVA Régine - OMS Saint-Pierre
SORRES Aldric - OMS Tampon
SOUPRAYENMESTRY Richard Walter - CIREST
SURJUS Gisèle - ARCV

T

TAYLLAMIN Patrick - OMS de Saint-Pierre
TARNUS Gisèle – CCEE / SREPEN
TESSIER Christian
THIBAUT Pierre - INSEE
THOMAS Bernadette - CCEE Réunion
TOTALMY Stéphane - IRT

V

VAÏTY Bruno - TCO
VALENTIN Guillaume - Village des Australes
VANDEVILLE Michel - Ligue de vol libre
VIDOT Lindsay - OMS de Saint-Pierre
VITRY René-Paul - COSPI
VOGES Marie-Edwige - OMS de Saint-Pierre

W

WROEBEL Aliocha – Prestataire sports de nature / OMS de Saint-Pierre

➔ La documentation remise par les intervenants du colloque

Ces documents ont été remis par les intervenants dans le cadre de ce colloque et ont par ailleurs autorisé leur diffusion.

Atelier Sport de nature et tourisme

- « L'état des sports de nature à La Réunion » - Axel HOARAU – Maison de la montagne et de la mer
- « Les sports de nature, quels regards portés ? » - Yves LESPERAT, Fédération française de randonnée pédestre
- « Les sports de nature, quels regards portés ? » - Yves LESPERAT, Fédération française de randonnée pédestre

Conférence sur les Trails et les sports d'endurance et de loisirs

- « Trails et Ultra trails » - Arnaud PERBOST, Kinésithérapeute
- « Podologie du sport » - Claude IVARS, Podologue

Atelier Sport et identité

- « Présentation de l'activité Moringue » - Jean-René DREINAZA, Comité de Moringue

Atelier Sport et économie

- « Le poids du sport dans l'économie de La Réunion » - Jean-François BEAULIEU, CROS
- « Sport et emploi » - Olivier DEBRAY, CARIF-OREF
- « Sport, moyen d'insertion sociale, professionnelle et économique » - Georges SERVIER, 1ère Vice-présidente du CCEE Martinique
- « Mécénat culturel et sportif : associations, fondations et fonds de dotation » - Abdoullah LALA, Conseil régional de l'ordre des experts comptables

Présentation de la base de données « Wikisport »

- Cécile NERE MARPIGA, consultante pour le CCEE Réunion

Atelier Sport et santé

- « Présentation Réunion Sud et les CETP » - Virginie RIVIERE, AG Réunion Sud
- « Bien vivre à Saint-Joseph » - Djamil GANGATE, OMS de Saint-Joseph
- « Activités sportives chez les enfants et les adolescents porteurs d'un diabète insulino-dépendant à La Réunion » - Laure HOUDON et Sandrine PADAVATAN, AG Réunion Sud
- « Sport et Dopage » - Claude PETIT, Président du CCEE Martinique

Atelier Sport de haut niveau

- « L'état du haut niveau à La Réunion » - Jean-François BEAULIEU, CROS
- « Spécificités ultramarines dans la conduite du double projet sportif et scolaire, puis sportif et professionnel » - Michel DACH, directeur du CREPS Antilles-Guyane, membre du CCEE Guadeloupe
- « Sport de haut niveau en Martinique, état des lieux » - Gérard LACOM, membre du CCEE Martinique

Les propositions du colloque

- « Présentation des propositions du colloque » - Jean-Yves LANGLOIS, Vice-président du CCEE Réunion.

LE GLOSSAIRE DES SIGLES

APA	:	Activités physiques adaptées
BAPAAT	:	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
BPJEPS	:	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du Sport
CARIF-OREF	:	Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation - Observatoire régional emploi formation
CCEE	:	Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement
CDESI	:	Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature
CESR	:	Conseil économique et social régional
CESER	:	Conseil économique, social et environnemental régional
CET	:	Contribution économique territoriale
CHU	:	Centre hospitalier universitaire
CIOM	:	Comité interministériel de l'Outre-mer
CIVIS	:	Communauté intercommunale des villes solidaires du Sud
CNFPT	:	Centre national de la fonction publique territoriale
CNOSF	:	Comité national olympique et sportif français
COSA	:	Commission pour les simplifications administratives
CRC	:	Comité de la réglementation comptable
CREGUR	:	Centre de recherches et d'études en géographie de l'Université de La Réunion
CREPS	:	Centre régional de l'éducation populaire et du sport
CROMS	:	Comité régional des offices municipaux du sport
CROS	:	Comité régional olympique et sportif
CROSMAR	:	Comité régional olympique et sportif de Martinique
CSP	:	Catégorie socioprofessionnelle
DJSVA	:	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative
EPCI	:	Etablissement public de coopération intercommunale
FNOMS	:	Fédération nationale des offices municipaux du sport
INSEP	:	Institut national du sport, de l'expertise et de la performance
ISF	:	Impôt de solidarité sur la fortune
ODR	:	Observatoire du développement de La Réunion
OMS	:	Office municipal des sports
ORESSE	:	Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatifs
PDIPR	:	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PIB	:	Produit intérieur brut
STAPS	:	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
SYPRAL	:	Syndicat professionnel des activités de loisirs
TCO	:	Territoire de la côte Ouest
TVA	:	Taxe sur la valeur ajoutée
USEP	:	Union sportive de l'enseignement du Premier degré

LISTE DES PUBLICATIONS DU CCEE DE LA RÉUNION

- 1985-1986 : Brochure sur L'Inde et La Réunion dans le cadre de l'exposition
- 1986 : Rapport : Proposition en vue de l'élaboration d'une politique régionale sportive, socio-éducative et culturelle à La Réunion
- 1987 : Actes du colloque international « Alcoolisation et suralcoolisation à La Réunion »
: Édition du double numéro 107 et 108 de la revue « Action poétique » : FON N'KÉZER
: La Réunion (poètes de La Réunion). Recueil réalisé avec l'aide du CCEE et consacré à littérature réunionnaise d'expression créole et française
- 1988 : Revue sur les « Figures de la littérature réunionnaise contemporaine »
- 1989 : Ouvrage « Bourbon des origines à 1848 » dans le cadre de l'exposition « De la Servitude à la liberté : Bourbon des origines à 1848 »
- 1990 : Ouvrage sur « Histoire abrégée de l'Enseignement à La Réunion »
: Édition d'une plaquette dans le cadre de l'exposition sur La révolution à La Réunion de 1789 à 1803
: Propositions en matière de centres de vacances et de loisirs à La Réunion
- 1992 : Rapport : Pour un développement du socio-éducatif à La Réunion
: Vidéogramme Vert mascaline sur les plantes endémiques de La Réunion
- 1993 : Commission transversale « Données psychosociales et contenu des programmes »
- 1994-1995 : Rapport : Enseignement artistique : luxe ou nécessité ?
- 1995 : Vidéogramme Mensonge de l'ibis sur l'histoire des animaux endémiques de La Réunion
- 1996 : Actes et avis du CCEE sur colloque Mobilité, culture et développement
: Vidéogramme sur Le peuplement des Mascareignes
- 1996-1997 : Rapport sur le Paysage audiovisuel à La Réunion
- 1997 : Édition du livret « La problématique du développement culturel à La Réunion » de la collection Esquisse
: Édition en co-partenariat avec l'Office national des forêts d'une bande dessinée Bat'karé en forêt
- 1998 : Rapport sur l'état de la coopération régionale
: Édition du livret « La problématique de l'éducation à La Réunion » de la collection Esquisses
- 2000 : Rapport sur le Socio-éducatif à La Réunion
: Rapport sur Coopération régionale : la situation associative à Madagascar
: Guide européen multilingue des communautés culturelles et des maisons de pays d'Europe (pages sur La Réunion : traduction française, anglaise et créole)
- 2001 : Rapport Pour une école sans drogue
: Édition d'un répertoire sur Réflexion sur la coopération régionale associative
: Actes du Forum Territorial ERE : quelle éducation relative à l'environnement dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien ?
: Actes des XIèmes RILC
: Édition du livret « La problématique du développement socio-éducatif à La Réunion » de la collection Esquisse
- 2002 : Synthèse sur Table ronde sur l'Éducation populaire, les élus : construire ensemble
: Rapport sur Le paysage audiovisuel réunionnais
: Documents et synthèse des Assises du Sport à La Réunion, atelier « Sport et Tourisme »

SYNTHÈSE DU COLLOQUE INTER-CCEE 2010

- 2003 : Actes du colloque « Lanvironman, alon mèt ansanm »
- 2004 : Rapport sur l'étude « Loisirs et tourisme sportif de nature à La Réunion » (sur l'état des lieux, les enjeux et perspectives en matière de développement durable)
- 2004-2009 : Recueil de nouvelles, de contes, de légendes et de poésies en créole réunionnais primés sur cette période dans le cadre du concours littéraire LanKréol
- 2007 : Co-édition d'un dossier culturel « La kaz créole de La Réunion » avec Lofis la lang kréol La Réunion et l'association Tikouti
- 2008 : Actes de la Journée mondiale de la philosophie
: Étude sur « La place de l'activité culturelle dans l'économie de La Réunion »
- 2009 : Édition d'une plaquette « Pour une utilisation rationnelle de l'éclairage artificiel »

CLÉ USB : CONTENU

I – Version PDF de la présente synthèse

II – Discours d'ouverture des officiels (intégralité)

III – Présentations PowerPoint réalisées lors du colloque :

Atelier Sports de nature et tourisme

- « L'état des sports de nature à La Réunion » - Axel HOARAU – Maison de la montagne et de la mer
- « Les sports de nature, quels regards portés ? » - Yves LESPERAT, Fédération française de randonnée pédestre

Conférence sur les Trails, les sports d'endurance et de loisirs

- « Trails et Ultra trails » - Arnaud PERBOST, Kinésithérapeute
- « Podologie du sport » - Christian BÉNÉZIS, CHU de Montpellier

Atelier Sport et identité

- « Présentation de l'activité Moringue » - Jean-René DREINAZA, Comité de Moringue

Atelier Sport et économie

- « Le poids du sport dans l'économie de La Réunion » - Jean-François BEAULIEU, CROS
- « Sport et emploi » - Olivier DEBRAY, CARIF-OREF
- « Sport, moyen d'insertion sociale, professionnelle et économique » - Georges SERVIER, 1ère Vice-présidente du CCEE Martinique
- « Mécénat culturel et sportif : associations, fondations et fonds de dotation » - Abdoullah LALA, Conseil régional de l'ordre des experts comptables

Présentation de la base de données « Wikisport »

- Cécile NERE MARPIGA, consultante pour le CCEE Réunion

Atelier Sport et santé

- « Présentation Réunion Sud et les CETP » - Virginie RIVIERE, AG Réunion Sud
- « Bien vivre à Saint-Joseph » - Djamil GANGATE, OMS de Saint-Joseph
- « Activités sportives chez les enfants et les adolescents porteurs d'un diabète insulino-dépendant à La Réunion » - Laure HOUDON et Sandrine PADAVATAN, AG Réunion Sud
- « Sport et Dopage » - Claude PETIT, Président du CCEE Martinique

Atelier Sport de haut niveau

- « L'état du haut niveau à La Réunion » - Jean-François BEAULIEU, CROS
- « Spécificités ultramarines dans la conduite du double projet sportif et scolaire, puis sportif et professionnel » - Michel DACH, directeur du CREPS Antilles-Guyane, membre du CCEE Guadeloupe
- « Sport de haut niveau en Martinique, état des lieux » - Gérard LACOM, membre du CCEE Martinique

Les propositions du colloque

- « Présentation des propositions du colloque » - Jean-Yves LANGLOIS, Vice-président du CCEE Réunion.

IV – Photographies de la manifestation (Album)

